



CONSEIL MUNICIPAL

04 avril 2024

PROCES-VERBAL



PROCES-VERBAL de la Séance du 04 avril 2024
(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 04 avril 2024 à 18 h 39, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **vendredi 29 mars 2024**.

Présents :

Tony DI MARTINO (jusqu'au point 02 et à partir du point 04), Cédric PAPE, Edouard DENOUEL (jusqu'au point 06 et à partir du point 11), Vassindou Cisse (jusqu'au point 06 et à partir du point 11), Gyöngyi BIRO, Ihsen OUNISSI, Brahim AKROUR, Grégoire DE LAGASNERIE, Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Jean-Claude OLIVA, Yalana DINO, Abdelkrim KARMAOUI (jusqu'au point 09), Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP, Manon CHRETIEN, Zohra KEHLI, Mona BELLIL (jusqu'au point 06), Jules RAGUENEAU, Edith FELIX (à partir du point 03), Chawqui HADDAD (points 03 à 11), Emilie TRIGO (à partir du point 03), Merle-Anne JORGE (points 03 à 06), Anne GERVAL (points 03 à 06), Anne DE RUGY (à partir du point 06), Sébastien STAELENS, Pierre VIONNET, Angéline DESBORDES-SILLY, Solenne LE BOURHIS

Absents excusés, ont donné procuration :

Merle-Anne JORGE a donné pouvoir à Cédric PAPE (jusqu'au point 02 et à partir du point 07), Valérie BILLE a donné pouvoir à Gyöngyi BIRO, Anne DE RUGY a donné pouvoir à Edouard DENOUEL (jusqu'au point 05), Hamid CHAIR a donné pouvoir à Jean-Claude OLIVA, Sébastien GRICOURT a donné pouvoir à Tony DI MARTINO (jusqu'au point 02 et à partir du point 04), Anne GERVAL a donné pouvoir à Brahim AKROUR (jusqu'au point 02 et à partir du point 10), Abdelkrim KARMAOUI a donné pouvoir à Anne DE RUGY (à partir du point 06), Cécile TRBIC a donné pouvoir à Emilie TRIGO (à partir du point 03), Yasmina SADOUD a donné pouvoir à Chawqui HADDAD (points 03 à 11), Mohammed DJENNANE a donné pouvoir à Solenne LE BOURHIS, Laurent JAMET a donné pouvoir à Angéline DESBORDES-SILLY, Claire LAURENCE a donné pouvoir à Sébastien STAELENS

Absents :

Tony DI MARTINO (point 03), Sébastien GRICOURT (point 03), Elhame CHAIR, Emilie TRIGO (jusqu'au point 02), Yasmina SADOUD (jusqu'au point 02 et à partir du point 12), Chawqui HADDAD (jusqu'au point 02 et à partir du point 12), Edith FELIX (jusqu'au point 02), Cécile TRBIC (jusqu'au point 02), Mahamadou SYLLA, Vassindou Cisse (points 07 à 10), Mona BELLIL (à partir du point 07), Edouard DENOUEL (points 07 à 10)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zohra KEHLI a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DEL240404 01 Procès-verbal du Conseil municipal du 07 mars 2024

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire,

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Sur le procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2024, avez-vous des observations ?

Monsieur Vionnet et Madame Le Bourhis.

Pierre VIONNET : Une précision : en page 32, il est écrit que « Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'orientation budgétaire ».

Tony DI MARTINO : D'approuver la présentation du rapport, effectivement.

Pierre VIONNET : Merci de faire le complément.

Tony DI MARTINO : Solenne Le Bourhis.

Solenne LE BOURHIS : Y avait-il bien le quorum lors de la présentation de notre vœu au précédent Conseil municipal ?

Tony DI MARTINO : Pour moi oui, il y avait le quorum.

Je vous propose d'approuver ce procès-verbal avec la remarque qui vient d'être évoquée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 mars 2024.

DEL240404 02 Compte de gestion

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Nous avons ensuite l'examen du compte de gestion qui retrace le travail du comptable public sur le suivi des comptes de la Ville. Il y a longtemps, le comptable venait en Conseil municipal présenter le résultat de son travail.

Ce compte de gestion appelle-t-il des remarques ?

S'il n'appelle pas de remarque, je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 24 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos solidaires, citoyen-ne-s et radicaux, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article unique : d'approuver les comptes présentés dans le compte de gestion 2023 du comptable public.

DEL240404 03 Compte administratif

Conformément à l'article L.2121-14, le Conseil municipal a élu un conseiller municipal pour diriger le vote du Compte administratif. Il s'agit de M. Cédric PAPE, 1^{er} Maire-Adjoint.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle du Conseil municipal.

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Je vais à présent céder la parole et la présidence de séance à Cédric Pape que je vous propose de désigner pour présenter le compte administratif de l'an dernier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cédric Pape, je te cède la présidence et la parole.

(Tony Di Martino quitte la salle du Conseil municipal, Cédric Pape prend la présidence de la séance.)

Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En tant que premier adjoint au maire, il m'appartient de vous présenter le compte administratif de l'année passée. Comme vous le savez, le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, des recettes et des dépenses effectivement réalisés par la collectivité sur une année.

Sa présentation devant le Conseil municipal doit se faire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice.

Sur la forme, vous avez pu le constater, le dossier qui vous a été communiqué reprend la même présentation que le budget. Cela permettra dans votre travail de vous faciliter la lecture et de vous permettre d'éventuelles comparaisons. La municipalité accorde de l'importance à cette transparence.

Le bilan financier de l'ordonnateur a pour fonction de vous permettre un contrôle de sa gestion de la commune, de savoir dans quelle mesure les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles qui ont été réalisées. Son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif constitue également une présentation des résultats comptables de l'exercice. Il est généralement excédentaire en fonctionnement, ce qui permet d'abonder la section d'investissement qui présente par nature un besoin de financement.

Ces quelques précisions de forme étant faites, je vais maintenant rentrer davantage dans le fond du compte administratif 2023.

Comme le veut la réglementation, le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable public de Montreuil sont bien en parfaite concordance.

Le budget global 2023 en fonctionnement et en investissement s'établit à près de 129 M€, avec un taux d'exécution de 86 % en dépenses et de 91 % en recettes. L'excédent 2023 de la section de fonctionnement d'un montant de 6,2 M€ amène à un résultat excédentaire cumulé de 12,7 M€.

Le résultat déficitaire de la section d'investissement se monte en 2023 à 1,7 M€, soit un résultat cumulé déficitaire de 6,6 M€. Ainsi, l'année 2023 se termine avec un solde positif à hauteur de 6 M€.

À noter par ailleurs que les restes à réaliser au 31 décembre 2023 en section d'investissement s'élèvent à 4,5 M€ en recettes et à 4 M€ en dépenses. Ils s'expliquent notamment par des engagements réalisés en fin d'exercice budgétaire, notamment certains relatifs à la modernisation du service public communal et de son administration, dont la mise en œuvre est prévue en cours d'année 2024.

Je présume que vous aurez l'occasion de revenir lors du débat sur le niveau de réalisation que laisse apparaître le compte administratif. Je rappelle donc ces données : 86,49 % en dépenses et 91,21 % en recettes.

Rentrons donc, si vous le voulez bien, un peu plus dans ce détail.

En fonctionnement, ils sont de 90 % en dépenses et 102 % en recettes. En investissement, ils sont de 78 % en dépenses et de 56 % en recettes. J'y vois trois explications majeures.

Premièrement, nous avons des efforts à faire en investissement pour consolider nos capacités de prévision et rendre notre programmation pluriannuelle plus fiable. Nous en avons conscience et nous allons nous y atteler.

Deuxièmement, le faible niveau de réalisation des recettes d'investissement s'explique notamment par l'évolution du calendrier de la reconstruction de l'équipement public Pêche d'Or qui a conduit à considérer comme stratégique de différer la levée des financements dédiés à cette opération. Ainsi, en 2024, le taux de réalisation des financements relatifs à cette opération sera excédentaire.

Troisièmement, ce faible taux de réalisation s'explique aussi par une série de financements obtenus il y a plusieurs années au titre de la Dotation Politique de la Ville, mais dont les dossiers n'ont jamais été soldés. Cela a conduit l'administration à entreprendre un travail de recherche afin de consolider les demandes de soldes et ainsi venir clôturer ces dossiers en souffrance.

Je vous propose de ne pas entrer dans un inventaire à la Prévert des différentes typologies des dépenses. Je m'attarderai cependant quelques instants sur les dépenses de personnel qui augmentent de 3,43 % entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023 pour se stabiliser aux alentours de 45,2 M€.

L'augmentation de ces dépenses n'est que le reflet de mesures mécaniques du glissement vieillesse technicité, ainsi que la revalorisation des agents publics que nous appelions ici toutes et tous de nos vœux.

Le défi est bien – et M. le Maire y reviendra probablement en présentant le budget primitif 2024 – de stabiliser ces dépenses.

Quelques mots enfin sur l'investissement avant de laisser la place à la discussion.

Les investissements de l'exercice ont été principalement financés grâce à des dotations à hauteur de 5,2 M€, à des subventions à hauteur de 2 M€ et à un emprunt de 6 M€.

Sur l'emprunt, il pourra être dit que c'est toujours trop, peut-être, mais il n'en demeure pas moins que c'est moins que l'autorisation d'emprunt votée par ce même Conseil en 2023 (je vous le rappelle, il était de 10 M€). Il n'en demeure pas moins non plus que, depuis 2014, c'est bien l'un des emprunts les plus bas que nous ayons levés.

Le Maire vous proposera à son retour, pour le budget 2024, d'encore diminuer l'autorisation d'emprunt.

Je propose maintenant de passer au débat.

Qui souhaite prendre la parole ? Édith.

Édith FÉLIX : Bonjour.

Merci, Cédric.

Je suis destinée à intervenir sur cette délibération relative aux finances puisqu'au dernier Conseil municipal M. le Maire a déclaré solennellement me confier la délégation aux finances. Le lendemain, l'arrêté pris ne correspond pas, il vise surtout à me retirer mes délégations précédentes et à me donner des sous-délégations sans signature que j'ai refusées immédiatement.

Dans cet épisode, j'ai reçu de nombreuses marques de soutien de Bagnoletaises et de Bagnoletais, beaucoup de femmes. Je les remercie toutes et tous chaleureusement pour leur attention à ce qui est juste et à ce qui contribue à la bonne marche de la Ville. Je me sens suivie et entourée, renforcée dans ma détermination et ma sérénité à travailler pour l'avenir.

Le budget est notamment une question d'importance pour Bagnolet car il détermine fondamentalement les marges de manœuvre de notre action publique.

Le budget présenté ce soir pour 2024 permet de continuer encore un an. Il prévoit de contenir les dépenses de personnel au niveau actuel. Les économies de fonctionnement sont reversées en investissement, mais il faut un nouvel emprunt de 5 M€ pour équilibrer le budget. La dette continue d'augmenter, les perspectives de remboursement des emprunts in fine à l'horizon 2030 restent des hypothèses.

Un gros effort reste à faire pour préciser les actions à mener pour assainir la situation et assurer l'avenir de la Ville. Il nous faudra pour 2025 un excellent programme budgétaire plus précis, un programme qui adresse, non seulement le court terme, mais la vision d'un pilotage, d'une planification jusqu'au long terme, un programme enfin qui permette de rassurer.

Évidemment, un travail sur le budget doit se faire en correspondance avec un travail sur le programme politique, sur les attentes envers le service public communal. Cela concerne les investissements d'une part, mais aussi l'efficacité des charges de fonctionnement, notamment les charges de personnel. Quelles charges de fonctionnement pour quels services publics ?

Dès l'élaboration du programme de cette majorité, nous le savions, ce travail sur le budget et sur le personnel est la pierre d'angle de ce mandat. L'année 2025 sera décisive pour élaborer un plan de vision financière et évaluer s'il est satisfaisant ou non.

Je ne crois pas à l'arrivée magique de solutions. Je crois en l'intelligence collective. Nous avons donc demandé la mise en place d'un travail transverse, récurrent entre les élus de la

majorité et l'administration. Ce travail, puisqu'il concerne la qualité des services publics, il faut qu'il associe aussi les agents qui ont une expertise du terrain et des opérations et les usagers qui ont une expertise d'usage.

Au sein de la majorité municipale, nous avons en tant qu'élus un rôle à jouer dans l'animation de ce débat que nous devons avoir avec les citoyennes et les citoyens. Comme je le dis, l'année qui vient sera déterminante.

Cédric PAPE : Juste en quelques mots, parce que vous aimez bien la transparence, autant donner toute l'information au Conseil municipal et à ceux qui nous regardent.

Il est dommage et un peu incohérent de prendre la parole et de commenter cette délibération alors qu'hier, sur la proposition de M. le Maire, alors que M. le Maire vous a demandé de présenter ce que j'ai présenté tout à l'heure, ce que vous auriez pu faire, vous n'avez pas voulu le faire.

C'est un peu incohérent de ne pas vouloir le présenter et de prendre la parole.

Je vois que cette délégation vous passionne puisque vous avez plein de préconisations à faire et je vois là un signe positif de votre part de plonger à fond dans cette délégation.

Édith FÉLIX : Merci, Monsieur Pape.

Je crois que vous ne m'avez pas écoutée. J'ai dit que j'avais refusé les délégations et que je demande à M. le Maire de prendre un arrêté pour me retirer les délégations au suivi budgétaire, au désendettement, aux impôts directs et à l'évaluation des charges transférées.

Cédric PAPE : Je vous écoute très bien, Madame Félix, et je précisais à ceux qui nous écoutent – et je vais le redire – qu'il est incohérent de votre part de ne pas présenter cette délibération, ce que vous auriez pu faire.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Madame Desbordes-Silly.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je vais revenir au compte administratif, puisqu'il était question du compte administratif.

Ce n'est pas facile de faire l'analyse d'un compte administratif. C'est un exercice un peu abrupt, mais il faut le faire puisqu'on ne peut pas comprendre l'état des finances locales si l'on ne se livre pas à l'exercice. Comprendre l'état des finances locales dans la Ville de Bagnolet est absolument nécessaire, et pas que pour nous, pour l'ensemble des habitantes et des habitants.

En guise d'introduction, je voudrais redire ce que j'ai eu l'occasion de dire lors du rapport d'orientation budgétaire au mois de mars : les notes d'information explicatives qui précèdent la présentation du compte administratif ou du budget primitif sont très épurées, pour dire les choses de façon un peu « euphémisante » : c'est très léger. C'est très récent, par le passé c'était un peu plus étoffé. C'est une aide à la compréhension des documents.

Vous allez me dire que vous respectez les obligations légales, absolument, on ne peut pas vous reprocher d'avoir supprimé des éléments d'explication, mais il n'y a pas beaucoup d'éléments de compréhension supplémentaires.

Je ne m'y appesantis pas, j'ai longuement évoqué ce point lors du dernier Conseil municipal du mois de mars.

Le compte administratif est, pour celles et ceux qui nous écoutent ou nous regardent, le bilan des opérations budgétaires exécutées l'année dernière, en 2023, qui prend en compte toutes les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris – et vous en avez parlé, Cédric Pape – celles qui ont été engagées, mais non mandatées. Les fameux restes à réaliser, les RAR dans le jargon des budgets locaux.

On le verra tout à l'heure, ce sera présenté par M. le Maire, le budget primitif 2024 qui, lui, est un budget prévisionnel qui devrait être adopté pour permettre d'autoriser des dépenses pour l'exercice 2024 qui a commencé le 1^{er} janvier.

Sur le compte administratif 2023 et sur l'exécution du budget 2023, je vais être assez rapide. Je voudrais simplement revenir sur trois éléments : d'abord le montant des dépenses de fonctionnement, ensuite le montant des dépenses d'investissement puis, bien entendu, la dette.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2023 à 88 M€, en augmentation de 8 % par rapport à 2022 et d'environ 5 % par rapport à 2020, quand vous êtes arrivés aux responsabilités. Elles n'ont jamais été aussi élevées, c'est la première année qu'elles atteignent une telle somme, même si l'on peut estimer qu'elles sont relativement contenues. Je n'utiliserai pas le terme de maîtrisées, mais disons qu'elles sont contenues.

Cela correspond à quoi, ces 88 M€ ? Ce sont les charges à caractère général, les dépenses de personnel qui augmentent très légèrement effectivement par rapport à l'année dernière (cela représente 45 M€) et ce sont également – et je ne suis pas certaine que vous en ayez parlé – les intérêts de la dette qui, eux, augmentent de 15 % par rapport à l'année dernière, alors qu'ils avaient de mémoire diminué il y a deux ans, en 2022, grâce à un refinancement de la dette réalisé par Olivier Taravella avant sa démission.

Les dépenses d'investissement sont bien inférieures à ce qui avait été prévu au budget primitif 2023 puisque l'on arrive à un taux d'exécution de 18 M€, alors qu'il me semble (je n'ai plus le budget primitif 2023 sous les yeux) que c'était bien supérieur à cela.

29 M€, merci.

Cela m'évoque d'ailleurs ce qu'avait dit juste avant sa démission Olivier Taravella qui avait qualifié le budget primitif 2023 d'artificiellement équilibré avec des recettes incertaines. Je ne le paraphrase pas, ce n'étaient pas exactement les mots prononcés, mais l'idée y est.

C'est un vrai sujet, je pense qu'il faudra en débattre. En tout cas, j'attends des réponses là-dessus, peut-être de reprendre ce que vous avez évoqué et le détailler. Ce sont 9 ou 10 M€ de différence, ce qui n'est pas rien sur l'équilibre d'un budget prévisionnel.

Sur ces 18 M€ de dépenses d'investissement, il est important de relever que 6,3 M€ correspondent à des dépenses d'équipement, donc de l'investissement sur les infrastructures ou plus exactement, ici, de l'investissement courant. À part Pêche d'Or, il n'y a pas beaucoup d'équipements structurants.

8,2 M€ correspondent à des remboursements d'emprunt, en clair on rembourse la dette. Ce sont également 2 M€ de remboursement de trop-perçu de taxe d'aménagement que l'on se traîne depuis deux ans.

Sur ces 18 M€ qui ne sont déjà pas énormes eu égard au budget total de la Ville, on n'a que 6 M€ pour les vraies dépenses d'équipement et, le reste, c'est le financement de la dette.

C'est évidemment une spécificité, je vais y revenir, sur la question de la dette.

10 M€ de dépenses financières et 6 M€ de dépenses d'équipement, cela signifie que plus de la moitié des investissements réalisés dans cette Ville est consacrée au remboursement de la dette, dette que vous contractez tous les ans et que vous vous apprêtez à contracter pour l'année prochaine.

Sans surprise, la dette est toujours très au-dessus des seuils d'alerte, avec une capacité de désendettement de la Ville supérieure à 13 ans. Au 31 décembre, l'encours de la dette (le capital restant dû par la Ville) diminue légèrement, mais il est toujours supérieur à 145 M€. Je crois qu'il est de 147 M€ après avoir flirté l'année dernière avec les 150 M€.

Vous allez me rétorquer que cela diminue, mais cela ne diminue pas suffisamment puisqu'on a un taux d'endettement de la Ville qui reste mécaniquement très élevé, à 172 %.

Si je tente de faire une synthèse de ce compte administratif, de dégager de grandes tendances sur l'exercice écoulé qui vont évidemment déterminer ce qui est prévu sur l'exercice 2024, quelques éléments : évidemment, la situation financière reste très préoccupante, le montant

de dette supposerait de prendre des mesures d'assainissement financier importantes (on va en parler tout à l'heure, je suppose) et, plus qu'une trajectoire, une volonté de désendettement claire que vous ne semblez pas avoir, ou alors vos intentions sont pour le moins obscures.

L'épargne brute dégagée (c'est l'autofinancement) ne permet pas de garantir un niveau d'investissement suffisant malgré une augmentation des recettes de la fiscalité qui est due à une réévaluation des bases puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux de taxes foncières l'année dernière et une augmentation des produits des services. Tous les parents d'élèves ici présents ou une bonne partie l'ont constatée.

Cela signifie que le niveau d'investissement est maintenu artificiellement grâce à l'emprunt et que le niveau d'investissement est trop faible pour une Ville comme Bagnolet. D'ailleurs, je n'ai pas trouvé (la note d'information est très allégée) le taux d'exécution du plan pluriannuel d'investissement dont je rappelle qu'il avait été annoncé en début de mandature à 118 M€. Aujourd'hui, quelle est la part des investissements prévus sur ce PPI qui ont été réalisés ?

L'élément suivant, c'est que l'on a besoin de contenir les dépenses de fonctionnement pour établir un autofinancement qui permettra d'investir dans la transition écologique et énergétique, mais qui permet aussi de garantir aux habitants, aux Bagnoletaises et Bagnoletais actuels et futurs un cadre de vie agréable, apaisé et à la hauteur de leurs attentes.

De nombreuses mesures peuvent être mises en œuvre, je suppose que l'on en parlera lors du budget primitif : réduire la consommation énergétique des bâtiments publics énergivores puisque, sur le budget primitif, les charges de fonctionnement – et je crois que cela avait été évoqué le mois dernier dans le bilan carbone de la Ville – ce sont les frais du réseau de chaleur pour les bâtiments publics, donc évidemment il y a probablement une marge et des choses à faire.

Contenir les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas incompatible avec un niveau de services publics élevé, mais cela suppose (je crois que je l'ai déjà évoqué lors d'une autre séance du Conseil municipal) des arbitrages partagés, des arbitrages financiers qui soient co-construits, comme le disait Édith Félix tout à l'heure, avec l'ensemble des usagers, des agents, des administrés, des élus et qui nécessitent peut-être aussi de remettre en place des budgets participatifs.

Il va falloir faire des économies de fonctionnement, mais ces économies de fonctionnement doivent être décidées ensemble collégalement, collectivement et pas seulement par l'administration ou par les élus qui sont en charge de ces questions.

Je vous remercie.

Cédric PAPE : Je vous remercie, Madame Desbordes-Silly.

Quelques mots, parce qu'en fait on est là pour approuver ce compte administratif, ce n'est pas forcément un lieu de débat. Je rappelle que la délibération vise à constater la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 et la sincérité.

Cela n'empêche pas que, dans le débat, on soulève des questions. Je resituais juste le contexte.

Vous disiez que les documents qu'on vous a fournis vous permettaient de mieux comprendre la situation. J'en suis très content, c'était le but recherché. En 10 ans d'expérience d'élus, je l'ai déjà dit la dernière fois, au précédent Conseil municipal, c'est la première fois qu'on a un tel document explicatif et clair, qui n'est pas léger comme vous le laissez sous-entendre. Les personnes qui nous écoutent peuvent penser que cela fait 2 pages, mais il fait 18 pages et ce sont 18 pages qui sont assez lourdes.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous parlez de quoi ?

Cédric PAPE : Vous parliez du document, la synthèse qui permet de mieux comprendre.

Angéline DESBORDES-SILLY : Du CA ?

Cédric PAPE : Oui.

Vous l'avez à demi-mot dit, mais cela mérite d'être complété : il existe une véritable volonté de simplifier ces chiffres qui sont parfois un peu « bruts de décoffrage », si vous me permettez l'expression, dans un souci de les comparer aussi si l'on garde le même format d'année en année. Je pense que c'est un véritable plus dans cette majorité municipale.

Maintenant, vous parlez de la dette. C'est un débat qui anime la majorité municipale, qui nourrit aussi le Conseil municipal avec son opposition. On pourrait en parler longtemps et je pense que le mieux est d'en parler au budget.

Encore une fois, je pense que vous ne l'avez pas fait exprès, mais ce débat sur la dette on l'a déjà eu notamment avec Philippe Renaudin.

Angéline DESBORDES-SILLY : Hors micro.

Cédric PAPE : Je sais bien, c'est pourquoi je me permets de le dire. Vous ne pouvez pas m'empêcher de le dire, Madame Desbordes-Silly.

Je vous invite à regarder les derniers Conseils municipaux de l'ancienne mandature, votre discours ressemble beaucoup à celui de Philippe Renaudin.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je peux me permettre de demander qui est Philippe Renaudin ?

Cédric PAPE : Vous savez très bien qui est Philippe Renaudin. C'était le candidat qui représentait le parti politique d'Emmanuel Macron.

Angéline DESBORDES-SILLY : Ah, nous y voilà !

Cédric PAPE : Vous avez participé à la campagne municipale, Madame Desbordes-Silly. Sincèrement, vous m'épatez si vous ne le connaissez pas.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je ne me souviens pas de Philippe Renaudin, pardonnez-moi.

Cédric PAPE : À l'époque, il y avait déjà ce débat sur la dette et, effectivement, je me souviens très bien qu'à l'époque Olivier Taravella lui disait (puisque vous citiez Olivier Taravella) : oui mais, dans ce cas, on peut désendetter la Ville de suite, pas de souci, mais que fait-on de l'ANRU ?

Effectivement, cette majorité municipale, pour que les choses soient très claires, a décidé d'abonder dès 2014 l'ANRU et le NPNRU. Cela va créer de la dette, c'est certain, entre par exemple ce qui va se passer dans le quartier des Malassis, dont on aura l'occasion de reparler tout à l'heure au Conseil municipal avec de nouveaux équipements publics (je ne vais pas m'attarder dessus puisqu'on y reviendra) ou la requalification du quartier de La Noue.

Oui, effectivement, à ce moment-là, nous avons une politique très socialiste, très écologiste de très clairement casser la dalle Thorez et la reconstruire complètement, de requalifier la dalle La Noue pour agir dans les quartiers populaires et surtout, le plus important, garder des services publics à ces endroits.

Je pense que, pour le coup, nous sommes complètement d'accord vous et moi là-dessus, ainsi que nos collègues. Je pense que personne ici, au sein de ce Conseil municipal, n'est contre le NPNRU, mais pour financer le NPNRU il faut aussi s'endetter.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Jean-Claude.

Jean-Claude OLIVA : Merci, Cédric.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je voudrais faire juste une observation. On ne va pas faire de grands débats sur le compte administratif, mais c'est plutôt un constat.

Quelque chose m'a frappé dans ce compte administratif, c'est justement la question de la dette. Je ne veux pas être spécialement alarmiste sur la dette, mais quand même, quand je vois que la charge des intérêts de la dette augmente de 15 % en un an, c'est considérable.

Cela vient du fait qu'une partie de notre dette est liée au livret A. Or, le livret A est un taux variable. Le taux du livret A est passé de 2,86 % à 3,82 % en un an, il a pris 1 %. Le livret A ce sont 17 % de notre dette, 25 M€ sur 150 M€.

Je pense qu'il faut prendre conscience de cela, on ne peut pas dormir tranquille dans cette situation.

Cédric PAPE : Je vous remercie.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie, on peut rappeler M. le Maire.

(Tony Di Martino rejoint la salle du Conseil municipal et reprend la présidence de la séance.)

Tony DI MARTINO : Avant de passer à la délibération suivante, Solenne Le Bourhis voulait dire en introduction un mot concernant Kamel Brahmî.

Solenne LE BOURHIS : Kamel Brahmî, le secrétaire départemental de l'UD93 à Bobigny, a été mis en garde à vue aujourd'hui parce qu'il participait à la mobilisation pour un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis.

On y voit encore une fois des dérives – et je pèse mes mots – totalitaires dès que l'on est sur une lutte sociale. Il s'agit de défendre l'école publique en Seine-Saint-Denis et on met en garde à vue nos représentants syndicaux.

Il a été libéré à l'instant, mais je voulais qu'au nom du Conseil municipal on apporte notre soutien à Kamel.

Tony DI MARTINO : C'est fait, on est ravis qu'il soit sorti.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos solidaires, citoyen-ne-s et radicaux, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 VOIX CONTRE (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023.

Article 2 : de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le Comptable des finances publiques.

Article 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Article 4 : d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024.

DEL240404 04 Affectation des résultats

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : La délibération suivante concerne l'affectation des résultats 2023.

Avez-vous des observations sur l'affectation des résultats 2023 ? Avez-vous des remarques ?

Pas de remarque, je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos solidaires, citoyen-ne-s et radicaux, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)**

Article 1 : d'affecter les résultats comme suit :

En Fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs : 10 718 044,95 euros

Au titre de l'exercice arrêté : 6 172 197,69 euros

Soit un résultat à affecter en fonctionnement : 12 725 333,01 euros

En Investissement

Au titre des exercices antérieurs : - 4 917 891,39 euros

Au titre de l'exercice arrêté : - 1 712 043,29 euros

Soit un résultat à affecter en Investissement : - 6 629 934,68 euros

Restes à réaliser

En dépenses : 4 060 908,42 euros

En recettes : 4 499 995,57 euros

Soit un résultat à affecter en investissement et fonctionnement comme suit :

001 Affectation excédent Investissement (Dépenses d'investissement) : - 6 629 934,68 €

002 Affectation excédent Fonctionnement (Recette de fonctionnement) : 6 534 485,48 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette d'investissement) : - 6 190 847,53 €

Article 2 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement. En dépenses 4 060 908,42 euros, en recettes 4 499 995,57 euros.

Article 3 : de dire que les résultats seront intégralement repris lors du vote du budget primitif 2024.

DEL240404 05 Fixation des taux des trois taxes

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : La délibération suivante concerne la fixation des taux des trois taxes.

Comme on a eu l'occasion de le dire lors du rapport d'orientation budgétaire, nous maintenons les taux au niveau de l'an dernier.

Est-ce que cela appelle des remarques de votre part ?

Pas de remarque.

Je vous propose d'approuver les taux des trois taxes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos solidaires, citoyen-ne-s et radicaux, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : de fixer les taux d'imposition applicables en 2024 sur le territoire de la commune de Bagnolet comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,77%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,74%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi que sur les logements vacants : 26,12% auquel il faut appliquer la majoration de 60% votée par la délibération n°330 du 2 février 2017.

Article 2 : de charger Monsieur le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DEL240404 06 Budget primitif 2024

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Un amendement est déposé par le Groupe Ensemble pour Bagnolet :

Exposé des motifs : En cette période de conflits sociaux, la Bourse du Travail doit rester un symbole fort.

En 2023, les syndicats ont eu un rôle majeur contre les lois antisociales que nous avons, nous, forces de gauche, soutenus depuis le départ.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'augmenter sa subvention afin de lui permettre d'exercer son rôle d'accompagnement des travailleurs lors des luttes et aussi juridique.

Une nouvelle organisation syndicale a rejoint la Bourse du Travail et une employée à mi-temps a été recrutée.

De plus, le matériel de reprographie est vieux, son entretien coûte cher, l'achat d'un nouveau est nécessaire.

Pour toutes ses raisons, il est attribué une somme de 60 000 euros à la Bourse du Travail.

Le conseil municipal propose donc l'inscription de 20 000 euros supplémentaires au chapitre 65 (autres charges de gestion courante - compte 65748) qui devient donc : 20.048.815,00 euros au lieu de 20.028.815,00 euros.

Pour conserver l'équilibre de la section de fonctionnement, la subvention attribuée à la Bourse du Travail sera équilibrée par une réduction de 20 000 euros du chapitre 011.

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : La délibération suivante concerne l'examen du budget primitif pour l'exercice 2024.

Le temps est venu, chers collègues, de vous présenter ce budget primitif 2024. Il s'agit pour notre Conseil de se prononcer sur une délibération majeure dans la mise en œuvre des politiques publiques municipales qui en découleront.

Au-delà du budget, c'est bien d'un pacte majoritaire dont il s'agit. Dans la vie politique d'un territoire, c'est un moment fort qui nécessite qu'on prenne le temps de s'y attarder, ce que je vais donc faire dans cette introduction.

Les orientations que vous voyez apparaître sur vos écrans reprennent celles sur lesquelles nous avons été amenés à nous prononcer il y a quelques semaines au moment du rapport d'orientation budgétaire. Notre credo est clair : une Ville tournée vers son avenir, au service de ses habitantes et ses habitants, en proposant des services publics de qualité.

Nous avons eu l'occasion d'avoir cette discussion lors du débat d'orientation budgétaire il y a quelques semaines. Je ne doute pas un seul instant que nous aurons l'occasion d'y revenir ce soir.

Comme nous avons pu le présenter lors de ce débat d'orientation budgétaire, la construction du budget primitif 2024 a fait l'objet d'une lettre de cadrage donnant les modalités de mise en œuvre des orientations budgétaires. Là aussi, je vous propose de ne pas y revenir longuement dans la mesure où ces éléments ont été présentés et débattus le mois dernier.

Il me semblait néanmoins important de vous les présenter à nouveau en introduction. Ils sont me semble-t-il le reflet du sérieux avec lequel nous avons collectivement construit le budget que nous allons vous présenter.

Quelques mots en effet sur la méthode : les élus de la majorité municipale ont relevé les manches pour travailler avec leurs équipes de l'administration afin de construire dans chaque secteur (le budget primitif n'est pas construit ex nihilo) des propositions budgétaires permettant à la fois de respecter le cadrage défini tout en étant porteur d'une ambition dans chacune des délégations au service des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

Lors de conférences budgétaires organisées en janvier avec chacun d'entre eux (sauf Manon puisque les activités de sa délégation ont disparu et qu'elle se concentre beaucoup sur TZCLD et sur l'EBE), les propositions ont pu être longuement débattues et reprises lors des bureaux municipaux successifs.

Je rappelle que l'une des particularités de cette municipalité est d'avoir trois bureaux municipaux par mois. Je ne suis pas certain que dans toutes les villes on ait trois bureaux municipaux par mois.

Je le dis ici, je ne suis repassé derrière aucun des budgets. Le budget primitif 2024 que nous allons vous présenter maintenant est un budget construit par l'ensemble de la majorité municipale, résultat des tonalités politiques que chaque élu a souhaité donner à ses délégations. La responsabilité est donc pleinement et entièrement collective.

Je veux ici remercier les élus qui s'y sont pleinement mobilisés. J'y reviendrai par la suite, mais je tiens déjà à vous dire que je mesure parfaitement combien la situation de notre collectivité peut parfois générer de la frustration tant tout faire, être sur tous les fronts n'est pas possible, mais je crois que nous avons avec ce budget réussi à trouver un point

d'équilibre entre l'ambition que nous nous devons de porter au service des habitants et l'attention qu'il nous faut avoir pour la maîtrise de nos dépenses afin aussi de mieux préparer notre avenir collectif.

Des remerciements aussi pour l'administration municipale, les équipes de la Direction générale, de la Direction des Finances et plus globalement de l'ensemble des Directions de la collectivité qui ont été très mobilisées par cette construction budgétaire.

Dès l'étape des orientations budgétaires, nous étions en mesure de vous présenter des éléments d'équilibre et de construction budgétaire. C'est une première. Merci à l'ensemble des équipes pour leur mobilisation et leur professionnalisme.

Venons-en au cœur du budget 2024. Ce budget est présenté et construit avec une grande prudence et avec toute la sincérité qui s'impose.

D'emblée, disons-le, oui le budget est équilibré. L'autofinancement qui se traduit par l'important virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, qui vient donc diminuer le besoin d'emprunt pour financer les investissements, est record. Il se situe dans la maquette qui vous est présentée à plus de 11 M€.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 est donc proposé à hauteur de 99,6 M€, dont 11 M€ de virement à la section d'investissement et 2,4 M€ de transfert entre sections, soit 86,2 M€ d'opérations réelles pour l'année 2024.

Dans le contexte économique que nous traversons, sur lequel je ne reviendrai pas ici en détail, soyons fiers de pouvoir présenter un budget qui demeure, pour la collectivité, un véritable outil au service des politiques publiques municipales.

Quelques mots sur les charges de personnel : elles s'établiront pour 2024 à 46,5 M€. Rappelons-nous qu'il ne s'agit pas ici de dépenses comme les autres. Il s'agit bien ici des femmes et des hommes qui font vivre au quotidien le service public.

Nous savons toutes et tous que certains voudraient diminuer ces charges. Certains collègues de la majorité municipale proposent de réduire, sur la base de ce qui vous est présenté ce soir, les charges de personnel de manière arbitraire de 1 %, soit 465 k€. Ce n'est pas rien, 465 k€, sur la somme qui vous est présentée. Où, comment et de quelle manière ? C'est l'équivalent d'environ 15 équivalents temps plein.

Disons-nous les choses clairement : où décidons-nous de diminuer le périmètre du service public baignolais ? Le centre de santé, les centres socioculturels, le nettoyage des espaces publics, les seniors, l'entretien des écoles ?

Les questions sont posées. Il est toujours intéressant et bien beau de dire qu'il faut diminuer les dépenses de personnel, qu'il faut diminuer les charges de gestion courante, mais encore faut-il dire où et comment.

Les incantations désincarnées et loin des réalités vécues au quotidien n'ont aucun sens à part celui de cliver et de créer la discorde là où, sur ces bancs, nous nous revendiquons tous et toutes de gauche.

Pour autant, regardons-nous clairement, les chantiers concernant le pilotage des ressources humaines de la collectivité sont nombreux. La Direction générale nouvellement nommée les a d'ores et déjà pris à bras-le-corps.

Déjà, le défi que nous nous proposons de relever ensemble est bien plus complexe que la simplicité qui pourrait transparaître de prime abord. Ce défi est de rester à périmètre constant du service public tout en maintenant les charges de personnel dans une épure similaire à celle de l'année passée.

En effet, la hausse mécanique des charges salariales, le fameux GVT, l'augmentation du point d'indice sont autant d'augmentations qui obligent à faire tout autant avec moins, comme l'ensemble des mesures vous le rappellent sur cette diapositive.

Maintenir à un niveau égal ces charges de personnel, c'est déjà faire des choix, faire le choix de prioriser le contact avec le public, les missions des services publics essentiels, faire le choix d'avoir une gestion dynamique et rigoureuse des ressources humaines.

Quelques mots encore avant de conclure sur le fonctionnement : le budget qui vous est aujourd'hui présenté comporte un effort certes modeste, mais à noter dans le contexte actuel sur les subventions aux associations qui augmentent (certains voudraient les diminuer, elles augmentent) et un maintien des interventions à périmètre constant au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Écoles.

Un budget, ce sont aussi des recettes évidemment. Quelques mots sur les recettes de fonctionnement. Une nouvelle fois, un principe nous guide : la prudence. Dans la maquette qui vous est proposée, uniquement les recettes que nous sommes certains de percevoir. Ce ne fut pas toujours le cas ici. Il n'est pas question, comme ce fut le cas par le passé, de faire prendre à notre collectivité un quelconque risque.

Ainsi par exemple, le produit de la taxe de séjour dont il a été question en commission est évalué à l'identique de ce qui a été perçu l'an dernier sans prendre en compte une éventuelle augmentation liée aux Jeux olympiques et paralympiques. Nous aurons donc dans une prochaine décision budgétaire modificative l'occasion de les ajuster.

Globalement, ce n'est une surprise pour personne tant nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : nous ne touchons pas aux parts communales de la fiscalité.

Par ailleurs, nous ferons également preuve d'un important dynamisme pour faire « pleuvoir la thune sur Bagnolet », comme on le disait pour reprendre les termes d'une ancienne collègue qui a siégé de manière fugace dans ce Conseil municipal. Chaque action menée fera l'objet d'une recherche systématique de financements extérieurs. D'ores et déjà, nous obtenons des subventions au titre du Fonds Vert, nous obtenons des subventions au titre de la DPV.

Regardons maintenant ensemble la partie investissement de la maquette budgétaire 2024. La section d'investissement se chiffre à 34,3 M€ auxquels il faut ajouter 4 M€ correspondant au report des crédits 2023 qui ont été engagés, mais non mandatés, soit un budget total d'investissement en 2024 de 38,3 M€. Cela a été présenté dès l'étape des orientations budgétaires, les investissements de la collectivité se structurent autour d'une programmation pluriannuelle dont vous trouverez affichées les dépenses pour l'exercice de cette année.

Je vous propose d'en faire une présentation par grandes politiques publiques. Je ne doute pas que nous aurons dans le débat l'occasion d'y revenir dans le détail.

Nous conservons au cœur de notre engagement le vivre ensemble et les solidarités. Plus de 700 k€ seront cette année encore mobilisés pour continuer les rénovations dans le bâti de nos écoles. Les investissements de modernisation de la cuisine centrale, outil municipal public pour une restauration de qualité, seront reconduits.

La reconstruction de l'équipement public Pêche d'Or comprenant une nouvelle école, un centre de loisirs, une crèche est bien entamée et va se poursuivre pour une livraison à la rentrée 2025.

L'engagement en faveur d'un accueil de qualité au Centre municipal de Santé et dans les équipements de petite enfance se poursuit également.

Nous continuons aussi à mobiliser d'importants moyens dans le cadre de la politique sportive, associative et culturelle de la ville. 400 k€ seront investis en 2024 dans les centres de vacances communaux. 400 k€ sont également dès cette année prévus dans le cadre de la construction en co-maitrise d'ouvrage avec l'EPT Est Ensemble du dojo municipal des Malassis dans le cadre du NPNRU avec en parallèle la reconstruction de la piscine puisque nous avons eu l'occasion à Est Ensemble de désigner le groupement lauréat pour mener à bien ce projet.

Des travaux sont également prévus dans plusieurs gymnases, dont des études pour le gymnase Baquet afin de préparer ces interventions nécessaires sur le patrimoine sportif. L'achat de

matériels d'entretien est également engagé pour faire monter en qualité l'accueil des utilisateurs de nos différents équipements sportifs.

Enfin, ce n'est pas conclusif, nous lançons bien cette année les études sur le site du parc des sports de la Briqueterie dans le cadre de l'opération de reconstruction du collège Travail et de la construction d'un nouveau stade sportif tant attendu, notamment par les élèves et par les rugbymans.

Nos échanges avec le Département sont constants et de qualité. La Ville n'est pas en retard. Préparer l'avenir, c'est aussi investir dans les infrastructures du territoire. Nous continuerons à végétaliser les cours d'école pour 350 k€, 225 k€ seront investis dans la rénovation et la création des parcs et squares municipaux avec des interventions en décision budgétaire modificative sur le parc Audin et sur le square Schnarbach, 250 k€ le seront afin de poursuivre le passage en LED du réseau d'éclairage public et ainsi diminuer les consommations énergétiques qui, chacun le sait, constituent aujourd'hui un enjeu particulier – et vous avez raison là-dessus, Madame Desbordes-Silly.

Près de 650 k€ seront mobilisés pour les aménagements de voirie, incluant une réfection partagée avec la Ville de Montreuil sur la rue des Rigondes, somme à laquelle il faut ajouter ce que nous appelons communément le « bail voirie » qui correspond aux réfections courantes que nous allons amplifier.

Près de 200 k€ seront consacrés à l'acquisition d'une nouvelle laveuse pour l'entretien du domaine public.

Je vous propose de ne pas entrer davantage dans le détail des investissements. Nous y reviendrons plus tard si vous le souhaitez.

La section d'investissement comporte également plus de 8 M€ d'annuités de remboursement de la dette puisque, nous avons eu l'occasion d'en parler lors du rapport d'orientation budgétaire, effectivement on rembourse de la dette. Comme on rembourse 8 M€ et que l'on n'emprunte que 6 M€ comme l'an dernier, forcément le capital de la dette restant due diminue. C'est purement mathématique.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de plus de 11 M€, je vous le rappelle. L'emprunt d'équilibre nécessaire cette année pour la section d'investissement se situe à 5 M€, soit l'emprunt à lever le plus faible depuis 10 ans. C'est la réalité.

Je l'ai dit, le budget est construit prudemment. Dès lors, l'objectif que nous nous fixons est de vous proposer dans les décisions modificatives à venir de baisser encore ce besoin d'emprunt grâce à de nouvelles recettes qui nous permettront d'augmenter le virement du fonctionnement vers l'investissement.

Nous profiterons aussi de ces décisions modificatives pour provisionner une part de ces recettes à venir, non encore inscrites en vue du remboursement des emprunts in fine. La diapositive qui vous est présentée reprend les éléments saillants de notre endettement.

Vous ne m'entendez pas vous dire que tout va bien, ce n'est évidemment pas le cas et la durée de désendettement que vous évoquiez tout à l'heure, Madame Desbordes-Silly, est encore trop élevée, même si elle diminue par rapport aux autres années.

Les emprunts in fine contractés depuis 2014 avec la Deutsche Bank, lorsqu'aucune banque française (n'est-ce pas, Miloud Kanfoudi) ne voulait nous prêter, demeurent un sujet majeur de préoccupation. Je ne doute pas que vous y reviendrez.

Nous avons aussi ouvert avec l'établissement bancaire des discussions pour reprofiler ces emprunts et les lisser dans le temps. Nos équipes travaillent également avec plusieurs conseils afin d'anticiper les années de remboursement qui seront, nous le savons toutes et tous, cruciales.

Chers collègues, j'en ai fini de cette présentation. Certains diront peut-être que c'est un budget mi-figue mi-raisin que nous vous proposons, un budget qui ménage la chèvre et le chou.

Alors oui, nous pourrions investir davantage en nous endettant davantage, enfin en théorie, parce que je n'ai toujours pas compris s'il fallait s'endetter ou se désendetter, pour certains, parce que cela varie en fonction des séquences et des réunions.

Oui, nous pourrions investir davantage en nous endettant davantage, mais dans la vraie vie, en pratique, il faut trouver des établissements bancaires prêts à prêter à la Ville l'argent nécessaire au financement de ses investissements.

En politique, la confrontation au réel est toujours difficile, mais elle est indispensable. Sans trajectoire de désendettement, même minime, les emprunts nécessaires au financement des investissements ne pourront pas être levés.

Nous pourrions aussi nous désendetter davantage en investissant moins. Là aussi, il faut l'assumer devant les Bagnoletaises et les Bagnoletais et dire clairement ce qu'il ne faut pas faire : ne pas construire le parc des sports de la Briqueterie et permettre la reconstruction du collège Travail, ne pas refaire la rue des Rigondes dont la chaussée nous fait honte, ne pas s'engager résolument sur le NPNRU, refaire le stade des Malassis et construire un dojo, etc.

Je crois que nous avons avec ce budget une position d'équilibre qui nous permet à la fois de maintenir un niveau d'investissement, certes pas assez haut, mais dont nous n'avons pas à rougir et de maintenir une trajectoire positive permettant de crédibiliser notre action.

Vous avez la parole.

Madame Desbordes-Silly.

Angéline DESBORDES-SILLY : D'abord, je vais reposer la question que j'ai posée tout à l'heure à Cédric Pape, à laquelle je n'ai pas eu de réponse, concernant le taux d'exécution des investissements en 2023 sur l'ensemble du plan pluriannuel d'investissement de 118 M€ que vous avez présenté en début de mandature.

Quel est le pourcentage, aujourd'hui...

Tony DI MARTINO : On peut vous le présenter, il n'y a aucun problème. On peut vous faire un point si vous voulez.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous n'avez pas le chiffre, là, à nous indiquer ?

Tony DI MARTINO : Non, parce qu'on l'a remis à jour. Le PPI est un document évolutif. C'est ce qu'on explique en deuxième année de cours de finances publiques.

Angéline DESBORDES-SILLY : Alors non, pardonnez-moi...

Tony DI MARTINO : Ce que je vous propose...

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous venez d'arriver, dans votre première phrase vous recommencez vos humiliations et vos insinuations douteuses. Retirez ce que vous venez de dire, s'il vous plaît.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, je ne retire rien.

Si vous le souhaitez, puisque nous sommes engagés deux fois par an à avoir une séquence de travail du Conseil municipal en séance privée, nous pouvons demander à l'administration,

avant les vacances d'été, une discussion sur le PPI qui associera également l'opposition en toute transparence.

Angéline DESBORDES-SILLY : On peut avoir toutes les discussions que vous voulez. On est en Conseil municipal, en séance d'adoption du budget primitif. Quand je pose des questions, je suis en droit d'obtenir des réponses.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, vous m'avez traité quatre fois d'obsessionnel au dernier Conseil municipal et je ne vous ai pas demandé d'excuses publiques.

S'il vous plaît, passons à autre chose.

Avez-vous d'autres questions ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Sur le dernier point que vous avez évoqué, sur l'obligation et la nécessité de dire la transparence sur le désendettement et sur l'obligation d'investir, bien sûr qu'il faut investir, mais il faut investir avec de l'épargne, avec de l'autofinancement.

Or, il est quasi nul l'autofinancement. Il y a une épargne brute et pas d'épargne nette. Bien sûr, sur l'exercice 2024, vous vous enorgueillez de n'emprunter que 5 M€. Mais 5 M€, quand on a un encours de dette de 147 M€, ce sont 5 M€ de trop, reconnaissez-le.

Une fois qu'on a dit cela, je vais encore me faire traiter de macroniste, bien sûr que la seule marge de manœuvre est d'actionner la baisse des dépenses de fonctionnement. Actionner la baisse des dépenses de fonctionnement, ce n'est pas un gros mot. Quand on est face à un mur, il faut avoir un peu de courage et le courage est de dire – et je répète ce que j'ai dit à l'instant – que ce n'est pas à vous de choisir quels sont les postes sur lesquels il faut réaliser des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas à nous de dire qu'il faut moins de dépenses de personnel. Sur quoi on peut se baser ? Je vous pose la question.

C'est à l'ensemble des habitants et des habitantes, par le biais d'un audit citoyen, par une consultation citoyenne, par un ensemble de réunions publiques de déterminer quels sont les services publics qui fonctionnent bien, les services publics qui dysfonctionnent, ceux sur lesquels il faut mettre plus de budget, ceux sur lesquels on en a peut-être moins besoin.

Bien sûr cela nous appartient à nous, à vous en tant qu'élus de définir quelles sont les priorités budgétaires, mais quand on est dans une situation de difficulté financière tel que c'est le cas ici à Bagnolet il faut pouvoir innover, faire de l'innovation collective (vous allez me dire que c'est du jargon macroniste), sinon on va continuer à s'endetter.

C'est très bien de boucher les nids-de-poule, c'est super, mais c'est mieux d'avoir des réfections de voirie totales. C'est très bien de faire un plan vélo, mais c'est mieux d'avoir de vraies pistes cyclables. C'est très bien de faire 15 jours de Bajo Plage, mais c'est mieux de faire un mois.

Donc pas des investissements à la petite semaine, mais un plan d'investissement...

Tony DI MARTINO : Certains proposent de supprimer Bajo Plage, par exemple.

Angéline DESBORDES-SILLY : C'est une très mauvaise idée. Je ne sais pas d'où cela vient, cela ne vient absolument pas de chez nous puisque c'est l'une des mesures les plus formidables et tout à fait essentielles.

C'est cela, la dette. Monsieur le Maire, ce n'est pas du tout malsain la dette. Bien sûr qu'un niveau de dette est nécessaire, mais la quantité, le stock de dette que nous avons nous met en difficulté et vous empêche d'investir alors que cette Ville a besoin d'investir parce qu'il y a eu un sous-investissement chronique.

Tony DI MARTINO : Édouard Denouel.

Édouard DENOUEL : Bonsoir à toutes et à tous.

Le vote de ce budget primitif de la Ville de Bagnolet pour 2024 se fait dans un contexte très lourd, lourd internationalement avec le renchérissement du prix de l'énergie et du transport qui affecte l'ensemble des coûts et influe sur l'inflation. Ce sont notamment les conséquences de l'agression russe en Ukraine et de la guerre menée par Israël à Gaza.

Ce contexte est par conséquent très lourd, nationalement avec l'inflation record que nous connaissons, avec notamment les prix de l'alimentation qui flambent et les prix de l'énergie qui sont à des niveaux considérables désormais pour les familles, comme d'ailleurs pour les collectivités.

Le budget de l'État subit également des coupes sombres sans précédent. Les conséquences sont importantes, notamment pour le budget de l'éducation, pour celui de la transition écologique et énergétique notamment. Les choix politiques qui sont faits aujourd'hui par le Gouvernement attaquent directement l'école, la santé, la transition écologique.

C'est pour cette raison qu'il y a une large mobilisation nationale en faveur de l'école publique, mobilisation encore plus intense localement contre d'une part la réforme du collège, mais une mobilisation également – et c'est fondamental – pour un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, mobilisation que nous soutenons.

C'est une stratégie de défausse de l'État sur les collectivités territoriales, on le répète sempiternellement ici, mais il faut le dire et cela continue. Tout ceci, ce sont des éléments de contexte liminaires qui entrent en ligne de compte au moment de fixer nos priorités budgétaires.

Pour Bagnolet, à l'amorce de la construction budgétaire, une note de cadrage a donné instruction à l'ensemble des services d'opérer 5% d'économie sur les dépenses de fonctionnement, une sorte de coup de rabot uniforme. Or, un budget est là pour refléter des orientations politiques et démontrer des choix et, pour ce qui concerne Bagnolet en Commun (je m'exprime au nom de notre groupe), nous avons fait le choix pour les délégations qui sont les nôtres de ne pas suivre cette direction et de veiller à ce que ce qui est voté en séance ce soir soit ensuite traduit concrètement au quotidien au cours de l'année civile.

Ce soir, nous voterons en faveur de ce budget, budget que nous avons co-construit et je vais vous en donner les raisons.

D'abord, en matière d'éducation, c'est un budget en hausse et qui reflète clairement cette priorité affichée depuis le début du mandat, une hausse qui permettra de financer des projets éducatifs nombreux, de soutenir les élèves, de soutenir leurs familles et, à titre d'exemple, le budget de la Caisse des Écoles qui tutoyait à peu près 200 k€ par subvention de la Ville voit ce budget, après rattachement du programme de réussite éducative, tutoyer désormais les 600 k€. Cela se fait par des concours, notamment un financement de l'État à hauteur de 75%, mais aussi nous financerons de nouveaux projets comme le projet ACTE qui permet l'accueil des collégiens temporairement exclus (c'est absolument fondamental), des mesures importantes pour l'éducation des jeunes de la ville, Ville qui consent un effort financier, effort partagé puisque nous allons chercher notamment le concours de fonds européens.

En matière de santé, je le répéterai autant que de besoin tout au long de ce mandat, priorité absolue, notamment en matière de fonctionnement du Centre municipal de Santé. Pour la première fois cette année, les médecins viennent de voir leurs contrats revalorisés et sécurisés. C'est un effort budgétaire important pour la collectivité et, d'ailleurs, cette démarche va suivre notamment pour les kinésithérapeutes dans les prochaines semaines.

C'est du concret, cela n'a jamais été fait avant. Cela veut dire concrètement fidéliser le personnel communal, rendre attractif le Centre municipal de Santé, attirer de nouveaux praticiens. Il faut une santé pour toutes et tous alors qu'elle devient plus chère. Je rappelle à ce titre que les franchises sur les médicaments augmentent à nouveau et que cette médecine

d'ailleurs est de plus en plus rare, on s'en rend compte chaque jour. Chacune et chacun en est témoin.

Je pourrais continuer ainsi sur un certain nombre de délégations qui nous incombent, alors que le budget de la jeunesse et de la vie sociale des quartiers augmente de près de 8 %, que le budget dévolu aux subventions aux associations augmente également et que les projets d'accueil de la petite enfance à Bagnolet suivent le rythme que nous avons indiqué en début de mandat.

Mais je le dis, il y a le vote, ensuite il y aura la réalité de l'exécution et donc nous y veillerons.

Voilà l'ensemble des raisons qui fondent notre vote ce soir, mais c'est un vote qui mérite un certain nombre de précisions.

Le budget de Bagnolet, Ville si endettée, est un sujet de tensions politiques et il nous semble important ce soir d'y revenir.

D'abord dire que des efforts ont été faits, que Bagnolet n'est pas au bord du gouffre financier, mais que ce budget est aujourd'hui davantage un révélateur d'autres difficultés de la Ville, plus qu'il est un problème dans sa structure même.

À ce titre, je voudrais revenir sur deux éléments centraux de ce budget pour essayer d'illustrer mon propos : d'abord sur l'importance des dépenses en matière de personnel municipal, sur à peu près 100 M€ de dépenses de fonctionnement, nous dépensons un peu plus de 46 M€ en personnel. C'est beaucoup, ce n'est pas un chiffre extravagant en termes de ratio, surtout après l'ensemble des mesures indiciaires récentes qui ont été évoquées.

Parfois, nous avons des débats paramétriques : quel est le bon niveau de dépenses de personnel à Bagnolet ? Il nous semble qu'une telle question ne peut pas être saisie uniquement par 39 personnes autour de cette salle, d'abord car ce n'est pas une question de chiffres. Nous avons des agents nombreux, dont beaucoup travaillent dur. Nous avons besoin de services publics, nous faisons des choix politiques, nous devons soutenir les travailleurs et les travailleuses à Bagnolet au quotidien.

La question principale, c'est le service rendu et, si je devais parler un peu vulgairement : les Bagnoletais en ont-ils pour leur argent ?

La deuxième question en parallèle, puisqu'il faut avoir une approche équilibrée de ce débat, est : les moyens sont-ils au rendez-vous pour que les agents puissent mener à bien leur mission ?

Or, il nous semble que les Bagnoletais ont fait des efforts, notamment en matière de prélèvements. La question qui se pose est, s'y retrouvent-ils ? Il nous semble qu'ils s'y retrouvent à ce stade insuffisamment et qu'il manque à ce stade toujours une double écoute, d'abord une meilleure écoute de la population et ensuite une meilleure écoute des agents.

Nous sortons d'une période de grève du personnel d'entretien ménager et le dialogue respectueux ne doit jamais être rompu, ni avec les représentants du personnel ni avec la population. Nous avons d'ailleurs tendance, cette population, à l'interroger très largement au moment des cycles électoraux. Or, il nous semble que cette question du service public dans son ensemble doit être une question centrale même durant le mandat, une question qui doit être à notre sens désormais très largement approfondie.

Le second agrégat, le second paramètre que nous souhaitons évoquer, c'est l'investissement et c'est là que le bât blesse.

Il faut se dire les choses, en 2023 nous avons voté des autorisations d'investissement et tout n'a pas été dépensé. Le niveau voté était modeste, le niveau exécuté est donc relativement faible. On aurait pu faire plus, on aurait pu faire mieux et cela n'a pas été fait.

Une partie de ce qui n'a pas été fait est à imputer directement au fonctionnement de la collectivité et cela jette à notre sens une lumière assez crue sur un certain nombre de difficultés que Bagnolet doit résoudre.

Je précise au passage, puisque cela a été évoqué, que le budget d'investissement dans la Direction appelée Nature en Ville est à ce titre insuffisant, mais a été annoncée une décision modificative, donc le tir sera corrigé.

Aujourd'hui, notre vote sur le budget n'est pas un blanc-seing. C'est un vote pour permettre de faire ce sur quoi nous nous étions engagés, mais notre prise de parole ce soir est aussi là pour jeter une lumière sur les obstacles qui se dressent dans la conduite des affaires de notre Ville.

Il nous semble que nous faisons face à trois difficultés principales : une difficulté de dialogue, une difficulté de gestion et une difficulté de vision.

Le dialogue, je viens d'en parler au sujet du personnel municipal, mais c'est une discipline à laquelle il convient de se contraindre, dialogue avec des relations qui doivent s'apaiser avec l'ensemble des partenaires, des institutions, de la communauté scolaire, de la population en général. Le dialogue, c'est le débat apaisé et il n'y a jamais trop de débat. C'est la concertation, mais ce n'est pas non plus la tergiversation.

Lorsque nous nous sommes engagés politiquement en 2019 pour notre groupe, nous voulions notamment sortir de tergiversations et de l'interminable débat sur la reconstruction du collège Travail. Nous voulions rendre la parole à la population à l'occasion d'un référendum local sur l'implantation du collège, cela a été fait, pourtant depuis lors le dialogue nous semble insuffisant avec le Département puisque du retard est pris pour la construction de ce collège.

On évoque aujourd'hui 300 k€ de travaux chaque année dans ce collège, dans l'attente de la livraison du collège nouveau, et nous espérons des avancées claires et un calendrier partagé sur la reconstruction de ce collège puisque la patience déjà hors du commun dont a fait preuve l'ensemble de la communauté scolaire de cet établissement est à souligner.

En somme, mieux dialoguer, mieux négocier, nous avons besoin de cela pour les projets les plus structurants de la collectivité.

Nous faisons face aussi à un problème de gestion. Nous avons une rotation des cadres trop importante dans notre Ville pour pouvoir suivre les projets au long cours. Il faut par ailleurs des recrutements solides, c'est-à-dire des recrutements de personnels complémentaires qui viennent apporter davantage encore de technique puisque les sujets auxquels nous avons à faire deviennent de plus en plus techniques (question de l'eau, question du vélo, questions urbaines encore).

Une partie des investissements qui n'ont pas été menés en 2023 n'ont pas été menés parce que nous n'étions pas en capacité de reprendre ces projets d'ampleur. Trop de temps est ainsi perdu et trop de projets sont remis au lendemain.

Nous avons également des problèmes de gestion quotidienne. J'ai eu l'occasion de le redire plusieurs fois au sein de la majorité, il faut engager désormais un travail d'économie sur un certain nombre de fonctions supports de la Ville qui sont onéreuses et qui sont difficiles à payer quand on est une Ville d'à peine 40 000 habitants et que d'autres villes voisines sont encore plus petites.

Réduire notre train de vie, à commencer (c'est symbolique, mais cela en fait partie) des choses qui vont être faites sur la flotte automobile et par mettre plus de règles claires, plus de process pour dépenser moins.

Enfin, le dernier sujet est celui de la vision. Il nous semble que nous devons dire plus clairement où nous allons et comment nous le faisons. Ce sujet, nous l'avions déjà abordé au mois de juillet dernier quand il y avait ici un débat sur la police municipale. Alors, il se trouvait que nous portions un autre projet : brigade de l'environnement, tranquillité publique et médiation, car nous manquons dans cette ville de médiation et cela revient à la thématique précédente que j'avais évoquée qui est la thématique du dialogue.

Les gens ont besoin de tranquillité, nous ne le nions pas, mais pas uniquement d'un imaginaire policier, aussi d'un imaginaire partagé de tranquillité publique.

Que les postes au tableau des effectifs soient pourvus, qu'une brigade mixte que nous proposons voie le jour, aucune difficulté, mais je le redis ici pour plus de clarté : quand je lis l'ambition d'avoir d'ici à la fin du mandat 15 policiers municipaux, je me demande quel est le service public qui en fera les frais alors que nous annonçons à juste titre une stabilité de la masse salariale.

Je prends cet exemple, mais je pourrais en prendre d'autres car un budget nous oblige à faire des choix et à ne pas dire oui à tout le monde en faisant un peu de choses partout sur tout, pas à l'heure des grands chamboulements, pas à l'heure de la menace climatique et pas à l'heure d'une crise sociale sans précédent.

Dans ce budget nous faisons un peu d'investissement, un peu de désendettement, un peu de gestion salariale, mais il me semble sans suffisamment expliquer où nous allons, notamment en matière d'investissement, car faire des choix c'est aussi déplaire et faire des choix c'est aussi les porter et les expliquer.

Je viens d'essayer de le faire pour les délégations dont nous avons la charge, mais il faudra également s'interroger à nouveau sur la priorisation de nos dépenses, le faire aussi sur la question des recettes, car les impôts locaux ne doivent plus augmenter, c'est impensable.

Densifier bien davantage la ville ne porte pas de solution pérenne, donc il faut contribuer à régler nos problèmes de gestion, à accélérer en matière d'exécution, mais aussi à travailler sur l'attractivité du territoire pour l'emploi, pour le commerce, pour le rayonnement de ce qui fait les qualités, d'ailleurs nombreuses, de cette collectivité.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions ?

Vassindou.

Vassindou CISSE : Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le vote du budget primitif est un temps fort, si ce n'est le temps fort de notre collectivité parce qu'il affecte à la fois les budgets nécessaires à chaque délégation, mais il permet également les échanges et les débats de fond sur l'orientation de la politique communale, donc d'aborder les nombreux sujets au cœur de la vie des Bagnoletaises et des Bagnoletais dans une période marquée par une paupérisation inquiétante de la population du fait de l'inflation, mais pas seulement.

Depuis le début du mandat, notre projet politique est clair : aménager de manière durable et équilibrée Bagnolet et, pour nous, c'est agir pour préserver l'environnement et les espaces publics qui sont par définition les premières choses qui nous sont communes.

Bien que la météo pluvieuse de ces derniers jours puisse laisser entendre le contraire, les mois de janvier et février ont été les plus chauds jamais enregistrés sur Terre selon le centre européen Copernicus. En luttant contre le réchauffement climatique, ce n'est pas seulement la planète que l'on sauve, mais nos propres conditions de vie qu'on améliore et également celles des générations futures.

Dès lors, on ne peut plus clairement penser les problèmes comme hier et nos politiques publiques doivent être à la hauteur de ces enjeux.

C'est la raison pour laquelle nous ne nous satisfaisons pas du niveau d'investissement de la Direction Nature en Ville qui, fort heureusement, sera corrigé par la décision modificative à venir car nous avons l'intime conviction que nous pourrions faire davantage en matière de crédits d'investissement pour la végétalisation.

Aussi, notre souhait est que la hausse prévue des investissements liés à la taxe de séjour, qui seront générés par les prochains Jeux olympiques et paralympiques se traduise en financement de projets innovants et écologiques pour notre collectivité.

Comment ne pas saluer en parallèle la création de postes permanents à la Direction de l'Enfance pour assurer une meilleure prise en charge de nos enfants ?

Enfin, nous considérons qu'au-delà de l'inscription des crédits c'est bien à force de volonté politique que nous réussissons à faire encore plus et mieux pour l'écologie et le cadre de vie des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

Les Citoyens Indépendants voteront ce budget parce que nous croyons en une politique plus ambitieuse aujourd'hui et pour l'avenir.

Merci.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres interventions ? Émilie Trigo.

Émilie TRIGO : Merci.

Bonsoir à toutes et à tous,

Quelques mots sur ce budget, mais d'abord cher Édouard, je suis désolée, tu me cherches je pense, donc je vais te le dire en souriant (j'ai commencé par « cher Édouard » !), tu as dit tout à l'heure que tu aurais pu choisir un autre exemple pour illustrer tes propos que celui de la police municipale, mais tu as quand même choisi celui-là.

Attention, parce que je pense qu'on va bientôt dire que tu parles plus de police que moi. Attention, Édouard !

Plus sérieusement, je rappelle quand même que, lors de ce fameux Conseil municipal, on avait pris l'engagement, M. le Maire et moi-même, qu'il s'agisse d'un service de trois agents, qu'ils soient non armés et, si cela n'était pas écrit dans la délibération qui était présentée au vote, nous avons proposé une interruption de séance pour le rajouter sur la délibération.

Ce sont les faits, les conseils sont enregistrés, on pourra retrouver la séquence si c'est utile.

Un article, cela reste un article. Je ne me sens pas tenue par les propos d'un journaliste qui a écrit un article 15 jours après ce fameux Conseil municipal. Je m'arrête là sur ce sujet et je reviens sur ce que j'avais préalablement envie de vous dire concernant ce budget.

Évidemment, c'est le moment de parler des engagements pour 2024, mais c'est aussi l'occasion de revenir un peu en partie sur le bilan de l'année écoulée.

Concernant la Direction de la Tranquillité publique, 2024 sera l'occasion de confirmer l'axe « prévention » qui est le nôtre en poursuivant le partenariat avec l'association Rues et Cités tout en travaillant en parallèle à la mise en place de médiateurs municipaux comme nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

Nous changerons aussi une dizaine de caméras de vidéoprotection installées sur la ville pour un équipement plus performant et notamment plus efficace en termes de déport d'images en direction du commissariat des Lilas.

2024 devrait être enfin l'aboutissement du chantier ouvert depuis plusieurs années maintenant concernant la réforme du stationnement à Bagnolet et la mise en place d'une DSP pour environ 800 places de stationnement devenant payant dans la ville. Cette DSP participe à une réflexion plus globale sur l'amélioration du stationnement dans la ville et la nomination de notre policier municipal il y a quelques mois a déjà montré ses fruits puisqu'il a à lui seul fait enlever plus de 300 véhicules dits ventouses entre octobre et décembre 2023, et ce en dehors des opérations « coup de balai ».

En 2023, les ASVP ont par ailleurs permis à la Ville une recette de plus de 1 M€ et l'année 2024 en prévoit autant.

En conclusion, nous continuerons à avancer avec une politique en termes de tranquillité publique sur ses deux jambes : prévention d'abord, répression lorsque cela est nécessaire.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Merci, Émilie.

D'autres interventions ? Jean-Claude Oliva.

Jean-Claude OLIVA : Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes réunis ce soir pour le vote du budget, comme je l'ai déjà dit il y a un mois lors de la discussion du rapport d'orientation budgétaire, nous partageons complètement les intentions et les objectifs du budget, le problème étant plutôt de les réaliser dans un certain nombre de domaines comme la maîtrise de l'endettement ou de la masse salariale (les deux questions étant liées) ou encore dans la recherche de financements pour la réalisation de projets.

Côté recettes, on l'a vu tout à l'heure, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité de la part de la Ville et je m'en réjouis, c'est tant mieux.

Un point sur la taxe d'aménagement mise en avant parfois par certains : ce n'est pas une bonne façon d'augmenter les recettes. C'est une recette immédiate, mais elle induit une dépense ultérieure bien supérieure. C'est une recette ponctuelle, mais elle provoque une dépense continue qui se poursuivra au fil des années. Elle entraîne la densification de notre Ville qui a connu une augmentation de sa population de 10 % en quatre ans malgré le moratoire qui l'a freinée en début de mandat.

Nous sommes préoccupés par le niveau atteint par la dette de la Ville, je l'ai déjà évoqué précédemment. La dette pèse sur les investissements. Si l'on n'avait pas une dette à ce niveau, on pourrait investir davantage dans les écoles par exemple.

Arrêtons-nous justement un moment sur les écoles. Il y a en ce moment un puissant mouvement de la communauté éducative qui poursuit deux objectifs principaux : obtenir un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis et mettre en échec le tri des élèves au collège et d'autres régressions comme le port de l'uniforme à l'école ou le service national universel.

Avec le plan d'urgence, il s'agit d'obtenir les enseignants et tous les personnels nécessaires en nombre suffisant. Cela concerne aussi les locaux trop souvent délabrés des établissements scolaires, qu'il s'agisse des lycées, des collèges ou des écoles.

La municipalité bien sûr soutient ce mouvement, elle a imprimé des tracts, mis une banderole sur l'Hôtel de Ville (en tout cas c'est prévu), c'est très bien, mais nous avons la responsabilité de faire quelque chose de plus structurant. Il faut s'appuyer sur ce mouvement en cours pour demander et obtenir davantage de l'État.

C'est ce que fait le président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en demandant à l'État une aide exceptionnelle pour les collèges. Pourtant, le Département fait déjà beaucoup pour les collèges, mais ce n'est pas suffisant. C'est ce que disent les enseignants, les enfants et les parents. Nous en savons quelque chose avec le collège Travail et, dans une moindre mesure, avec le collège Politzer.

Cela vaut aussi pour les écoles. Au début des années 2000, j'ai organisé avec d'autres parents un « rallye des écoles qui se déglissent », de Jaurès à Ferry en passant par Joliot Curie et Langevin. Depuis, le groupe scolaire Joliot Curie a été reconstruit, l'école Langevin s'est quasiment écroulée et les enfants sont accueillis durablement dans des préfabriqués. Des travaux de maintenance ont été réalisés à Ferry et à Jaurès où il y a aussi des préfabriqués depuis plus de 15 ans.

Au cours de ce mandat, l'école Pêche d'Or est reconstruite, l'école du centre-ville et la reconstruction de Langevin sont sur la liste d'attente, sans doute pour les prochains mandats.

Nous sommes sur un rythme de construction ou de reconstruction d'un groupe scolaire tous les deux mandats. Soyons lucides, si l'on continue comme cela, l'école Jaurès par exemple

sera reconstruite en 2050. Cela n'est pas satisfaisant, ni pour les enfants en premier lieu, ni pour les parents, ni pour les élus que nous sommes.

Demandons donc une aide exceptionnelle à l'État pour reconstruire les écoles de Bagnolet comme le président du Conseil départemental le fait pour les collèges.

D'ailleurs, si nous pouvons reconstruire l'école Pêche d'Or aujourd'hui, c'est bien grâce à une aide de l'État obtenue dans le cadre du PNRU.

Je reviens au budget dans sa globalité. Il n'y a pas désaccord politique irréconciliable à gauche, pas plus à Bagnolet qu'ailleurs. Nous souhaitons tous et toutes les meilleurs équipements et les meilleurs services à la population.

Pour faire les investissements nécessaires, il faut diminuer la charge que la dette fait peser sur nos finances. Il est nécessaire de réduire la masse salariale pour dégager de l'épargne et faire davantage d'investissement.

Cela ne veut pas dire moins de service public, mais un service public qui fonctionne. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut se concentrer sur le fonctionnement de notre service public local et le changer en profondeur.

Ce diagnostic est partagé ou était partagé entre tous au début du mandat. J'en veux pour preuve les auditions des élus de la majorité, maire et premier adjoint de l'époque en tête, de la Direction des services et des représentants syndicaux réalisées par le bureau d'études Talisker en début de mandat sur ma proposition d'états généraux du service public local.

Il ressortait notamment de cet audit, je cite :

« Une vision d'ensemble émerge d'une population bagnoletaise insatisfaite de ses services publics. De l'avis de l'ensemble des interviewés, une majorité des services ne sont pas rendus comme ils le devraient. À l'exception de certains secteurs comme la culture ou la santé où l'offre est qualitative, le socle de base n'y est pas.

De l'avis général des personnes interviewées, la population partage une perception dégradée de ses services publics municipaux, plus souvent sur des services visibles. »

Je continue la lecture des grandes têtes de chapitre, je ne vais pas vous faire une lecture trop longue.

« La quasi-totalité des interviewés font référence à une administration communale en souffrance. La plupart des interviewés évoquent spontanément un contexte très dégradé d'administration communale sinistrée, en souffrance : situation critique, inquiétante ; les références sont systématiques à une administration communale structurellement dysfonctionnelle. »

Si les valeurs et le diagnostic sont partagés, où est-ce que cela coince alors ? Dans la gestion, dans la mise en œuvre. Le rapport Talisker évoquait la nécessité de concentrer la démarche sur les modes de fonctionnement, les conditions et l'organisation du travail, la formalisation et la mise en place de règles de gestion.

Nous le savons tous, on le dit, maintenant il faut le faire, il n'est pas trop tard. C'est le sens de notre vote qui sera en faveur du budget présenté. C'est un vote de la dernière chance.

Nous savons aussi que voter contre le budget n'améliorerait pas la situation de la Ville. Nous ne souhaitons pas entrer dans une campagne électorale anticipée avec tout ce que cela suppose de tensions et de manœuvres. Nous respecterons donc le calendrier électoral.

Pour autant, nous ne resterons pas dans une position attentiste, nous continuerons à jouer notre rôle d'aiguillon de la majorité et nous allons mettre en place des groupes de travail transversaux sur les finances et sur la gestion de la Ville, en interne avec tous les élus qui le souhaitent, mais aussi au-delà du Conseil municipal avec nos concitoyens.

Tony DI MARTINO : Cédric Pape va répondre sur un sujet et je vais compléter.

Cédric PAPE : Oui, parce qu'après on oublie et il y a des sujets qui sont intéressants, notamment soulevés par Jean-Claude, notamment la taxe d'aménagement. Dans le « certains » que tu évoquais, Jean-Claude, je me suis senti un peu visé et je ne pense pas me tromper.

Cela permet de monter le débat au Conseil municipal, pourquoi pas ?

Je ne vois pas pourquoi Bagnolet se priverait de taxe d'aménagement. Je n'ai toujours pas compris. C'est une Ville qui est endettée. On fait recours à l'emprunt, certains pensent de trop, certains ne pensent pas assez, d'ailleurs, entre parenthèses, donc cela anime le débat.

Je ne vois pas pourquoi Bagnolet se priverait de taxe d'aménagement. Il y a quelque chose qui m'échappe considérablement. On a besoin de recettes et il n'y a pas 36 000 manières d'avoir des recettes. On parle de pensée magique évoquée par certaines personnes, mais en fait très rapidement il y a les taxes – et, le Maire l'a redit, il est hors de question d'augmenter les taxes locales de nouveau sur ce mandat – et la taxe d'aménagement et je ne vois pas pourquoi on s'en priverait. Je ne vois pas pourquoi, dans cette Ville, on se priverait de taxe d'aménagement.

En plus, on ne peut pas être plus royaliste que le roi. C'est un discours qui est subtil, mais qui est un peu trompeur.

Aujourd'hui, une opération immobilière se fait sur la Ville par un promoteur privé sur un terrain privé et il respecte le PLUI. De quel droit pouvons-nous interdire cette construction ? Aucun. Donc aujourd'hui, un promoteur arrive, il a des droits de construction, ces droits sont conformes au PLUI, je ne vois pas pourquoi on se priverait de taxe d'aménagement.

Par contre, ce qui a été mis en place et que l'on nous a souvent reproché, à M. le Maire et à moi, c'est le moratoire. Le moratoire a été appliqué, ce moratoire a été respecté par les promoteurs avec beaucoup d'efforts de notre part, M. le Maire et moi-même, parce qu'il a fallu qu'on se dispute énormément, mais jusqu'à preuve du contraire il n'y a pas énormément de grues sur la ville.

Le moratoire a été respecté et, même avec le moratoire, on s'aperçoit qu'effectivement il y a plus de population, donc on a bien fait de le mettre en place, ce moratoire. Je me suis fait assez critiquer comme cela sur le moratoire parce que paraît-il que c'était une chimère. Force est de constater que cela a fonctionné.

Aujourd'hui, on a fait un bilan de mi-mandat dans la majorité municipale et, à ce moment-là, nous avons tous convenu dans la majorité municipale d'essayer de s'accorder un peu plus de tolérance sur le moratoire pour que certains projets portés par la majorité et présentés toujours en bureau municipal en toute transparence entre élus de la majorité, pour que certains projets puissent se développer et obtenir de la taxe d'aménagement.

Cela ne me paraît pas une folie pure d'essayer de dynamiser la ville sur des projets intéressants qui peuvent faire fructifier notre ville et aussi obtenir de la taxe d'aménagement.

Tony DI MARTINO : Un point là-dessus, mais on aura l'occasion de le présenter en bureau municipal et ensuite y compris aux élus de l'opposition, on a eu une mise à jour de l'étude Fors, un cabinet qui nous accompagne sur l'évolution de la démographie scolaire, qui nous accompagne depuis 2018 et qui démontre que ce que vient de dire Jean-Claude Oliva est profondément erroné.

Aujourd'hui, les effets du moratoire se font ressentir sur l'accueil de la population scolaire. La Ville de Bagnolet qui aurait dû être en crise d'accueil à partir de ces années, si l'on se fiait à ce qui avait été présenté en 2018, aujourd'hui on perd de la démographie scolaire, comme les autres villes de Seine-Saint-Denis et comme Paris.

Les effets du moratoire se font doublement sentir dans l'analyse. C'est ce qui nous a été présenté récemment. On aura l'occasion de le présenter en bureau municipal et je pense que cela pourra également intéresser les élus de l'opposition parce que cela montre que les

besoins dans une ville évoluent. Un PPI évolue et les besoins en termes de démographie scolaire évoluent.

Mona Bellil, tu as la parole.

Mona BELLIL : Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et tous,

Hasard du calendrier, à la veille de la journée mondiale du sport pour le développement et la paix et en pleine semaine olympique et paralympique, je prends la parole ce soir pour vous exposer notre action autour du sport.

Bagnolet connaît une réelle dynamique depuis de nombreux mois autour du sport, voire de nombreuses années, tout d'abord en termes de projets structurants pour la commune. Tout à l'heure, vous parliez de projets structurants, effectivement on a le parc de la Briqueterie avec un nouveau terrain et une nouvelle tribune qui pourra accompagner la montée en division du club de rugby qui passe de R3 à R2 – et que je félicite.

Nous avons du côté des Malassis un rééquilibrage et un désenclavement du volet nord de la commune avec une nouvelle salle de combat qui répond à la demande des différentes associations, notamment une en particulier, la lutte qui est qualifiée pour les Jeux olympiques.

Nous aurons une piscine et un Citystade.

En termes d'événements, depuis quelques mois maintenant, vous voyez différentes manifestations autour du sport : « Bagnolet, Terre de Jeux » en septembre dernier a réuni parents, enfants, associations, jeunes et moins jeunes – et de nombreux élus d'ailleurs – sur la place Salvador Allende, le retour d'Octobre Rose en octobre dernier, la découverte de sports olympiques et paralympiques durant les congés scolaires (à la Toussaint, aux vacances d'hiver et aux vacances de Pâques), nous avons eu des films conférences notamment autour de la couleur de la victoire en janvier dernier, un jobdating récemment du Stade vers l'Emploi avec ma collègue ici présente Manon Chrétien qui a porté haut et fort ce projet en partenariat avec France Travail qui a connu un franc succès avec une centaine de candidats et des postes à la clef sur le bassin de vie Bagnolet et Montreuil.

Nous avons eu les Jeux de Bagnolet à l'occasion de la semaine olympique et paralympique qui s'est déroulée la semaine dernière, qui ont été un franc succès. Je remercie d'ailleurs la communauté éducative qui s'est prêtée au jeu, les parents qui ont accompagné les élèves, les élus qui ont été présents et les services de la Ville qui ont porté ces différentes manifestations (un petit message et un clin d'œil à la Direction des Sports).

Pour ne citer que ces événements et sans compter sur les événements à venir : le Run Archery et les Olympiades culturelles (ma collègue Merle-Anne Jorge va pouvoir en parler), la journée paralympique au mois de mai ou bien encore l'accueil de la flamme olympique qui est inédit et extraordinaire pour notre commune, qui se déroulera le 25 juillet prochain.

Enfin, on parle de pépettes et de budget. Concernant le budget du sport, on connaît une légère économie de fonctionnement en conformité avec la note de cadrage, tout comme les différents services. La rigueur budgétaire, le souci du denier public et le soin qu'on y apporte est important.

Néanmoins, le volet « soutien aux associations » est en hausse et je ne peux que m'en féliciter. Enfin, malgré tout cela, un contexte national ambivalent en cette année olympique où l'on érige d'un côté le sport comme grande cause nationale et où, d'un autre côté, on acte par voie de décret le 21 février 2024 une annulation de crédits qui affecte le ministère des Sports pour un montant de 50,5 Md€. J'imagine qu'il y aura des petites conséquences du côté des collectivités territoriales.

Enfin, je profite de cette prise de parole pour féliciter de vive voix et chaleureusement ma collègue ici présente Zohra Kehli, athlète de haut niveau qui s'est récemment qualifiée en individuel et en équipe pour les Jeux olympiques.

Je te souhaite de croquer la médaille cet été.

(Applaudissements)

Maire Tony DI MARTINO : Ihsen Ounissi.

Ihsen OUNISSI : Merci, Monsieur le Maire.

Très chers collègues, bonsoir.

Concernant le budget prévisionnel, les consignes étaient claires : réduire les dépenses de fonctionnement et échelonner l'investissement en priorités.

La majorité municipale, malgré ce que l'on peut entendre, fait des efforts pour réduire le poids de la dette. Je me permets d'enfiler un instant ma casquette d'économiste. La dette est une charge supportée par tous, mais elle ne doit pas être handicapante et ralentir le développement de notre belle ville.

Une chose est claire : toucher à l'éducation et aux seniors est hors de question. Faire des efforts de gestion chacun dans sa délégation est la solution pour réduire l'endettement. On y reviendra plus tard, certains ont joué le jeu des 5 %, d'autres les ont dépassés.

Très chers collègues, préférez-vous jouir d'investissements et de développement local ou vous précipiter au remboursement de la dette et priver notre belle Ville de services publics inclusifs dont chaque Bagnoletaise et Bagnoletais profite ?

Concernant ma délégation et la DSI, nous avons fait le choix de jouer le jeu et de dépasser les 5 % d'économie demandée par l'administration afin de présenter un budget prévisionnel sérieux et responsable.

Suite à de nombreuses réunions avec l'administration, nous avons établi un ordre de priorité des dépenses avec la priorité 0 représentant les dépenses essentielles au maintien du service public et du bon travail des agents, la priorité 3 étant un investissement que l'on pourra repousser dans le temps.

Comme dit précédemment, certains ont joué le jeu sur la base des 5 %, d'autres non. À la DSI, nous sommes de bons élèves et on a réussi à dépasser ces 5 %. Ce sont 113 k€ de réduction des dépenses, soit 12,21 % pour le budget de fonctionnement et près de 23 % de réduction pour le budget de l'investissement. Nous passons donc pour l'investissement de 1 384 850 € à 1 059 900 € tout en gardant des ordres de priorité.

Nous avons suivi les recommandations proposées par l'audit de sécurité dans le cadre du parcours cybersécurité. Nous comptons procéder à la refonte du réseau Wi-Fi de l'Hôtel de Ville et renouveler les équipements réseaux et les onduleurs des salles de service, ainsi que procéder à la migration de la messagerie.

Merci à tous.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je me permets de reprendre la parole puisque c'est un sujet qui me passionne.

Je vais vous reparler du site web, un site web inclusif, accessible, permettant aux personnes âgées, aux malvoyants, aux malentendants de trouver les informations qu'ils cherchent avait été budgété au budget primitif 2023.

Ihsen OUNISSI : Le site internet a été repoussé car on a fait le choix de sécuriser nos installations. Une grosse refonte et une migration de l'infrastructure est prévue à la fin du

mois d'avril. L'infrastructure date de 2016 et elle présente des risques de sécurité qui nous ont été pointés suite à un audit (audit pour lequel on a reçu une subvention de 50 k€).

Aujourd'hui, on est dans l'urgence sur le remplacement des onduleurs et le remplacement des serveurs pour sécuriser les salles de serveurs, donc on a eu une priorisation.

Le choix est de proposer une application parce qu'on s'est rendu compte lors des usages que les personnes utilisaient toutes leur téléphone et moins l'ordinateur à la maison. On a fait le choix de pousser l'application Mon Baignolet. Je ne sais pas si tout le monde l'a téléchargée, mais c'est une application qui a été très bien reçue. En Conseil de quartier on a été félicités pour cette application qui a été développée conjointement avec Arpège, un partenaire pour tout ce qui est outils métiers.

On ne va pas entrer dans les détails, mais c'est vrai que le site internet qui a été budgété a été repoussé. C'est un fait, mais on travaille dessus.

Il faut savoir que nous avons clôturé le cahier des charges il y a plus d'un an et demi. Le cahier des charges est clôturé, maintenant c'est une question de priorisation de notre budget.

Merci.

Tony DI MARTINO : Manon.

Manon CHRETIEN : Merci, Monsieur le Maire.

Le vote de ce budget est également un signal fort en faveur des politiques publiques de l'emploi. En effet, alors que la compétence emploi a été octroyée il y a maintenant plusieurs années à l'EPT Est Ensemble, la collectivité souhaite continuer d'œuvrer au plus près de ses habitants en recherche d'emploi.

À cet effet, nous avons fait le choix collectif et assumé d'augmenter la subvention allouée à l'association « Caps comme Noue » qui est l'entreprise à but d'emploi créée dans le cadre du projet et de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. C'est l'outil public créé par la Ville afin de constituer un véritable bras armé de la politique municipale de l'emploi sur les territoires concernés.

Un travail étroit et collaboratif est mené avec eux afin qu'ils soient pour la Ville et plus particulièrement pour les quartiers de la Capsulerie et de La Noue des vecteurs d'emploi, d'insertion et d'identification des publics les plus éloignés de l'emploi et pour lesquels nous nous devons de faire le maximum.

Vous l'aurez compris, cette association à forte valeur ajoutée est pour la collectivité un véritable outil public en faveur des habitants de ces deux quartiers prioritaires.

Pour aller plus loin, quelques chiffres et des informations d'actualité concernant cette entreprise à but d'emploi : ce sont aujourd'hui 16 salariés actuellement en CDI et bientôt 20 d'ici le mois prochain, un tiers lieu destiné aux seniors dans l'ancienne crèche Nemo qui est aux Malassis, un point Poste et un distributeur automatique au même endroit pour pallier la fermeture de la Poste aux Malassis, une guinguette avec petite restauration et boissons au parc Audin, la réappropriation des serres toujours au parc pour développer la nature en ville, une boutique de seconde main au centre commercial Bel Est et un projet de réemploi avec l'association Terravox.

Vous l'aurez compris, cette association n'est pas comme les autres. Elle est régie par les Baignoletais et agit pour les Baignoletais. Nous continuerons jusqu'à la fin de ce mandat à porter cette structure afin que leurs actions puissent rayonner sur l'ensemble de la Ville.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Merci, Manon.

Yalana.

Yalana DINO : Monsieur le Maire, collègues élus, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole en tant que conseillère municipale chargée des seniors pour remercier la municipalité et le Maire pour une attribution de la subvention d'un montant de 1 395 k€ au service du CCAS malgré le contexte économique difficile et la diminution des dotations et subventions de l'État.

Grâce à cette subvention, le CCAS répond aux besoins de nos aînés :

- Aides à domicile : plus d'une centaine de personnes en bénéficient,*
- Services en soins infirmiers : une infirmière et sept aides-soignantes pour 40 patients,*
- 2 500 personnes ont participé aux activités du service d'animation du centre Paul Coudert,*
- Activités, ateliers, séjours : 66 sorties en journée ou demi-journée, animations et événements de fin d'année,*
- Bajolib', le transport qui a permis de réaliser 975 trajets en 2023 sur 195 jours, c'est un service que nous avons et que nous améliorons actuellement,*
- La résidence La Butte aux Pinsons : 65 logements bénéficiaient d'une part de la subvention pour son fonctionnement,*
- Livraison des repas à domicile pour l'année 2023 : on compte 11 864 repas délivrés, soit 35 repas par jour.*

Grâce à votre politique engagée pour la santé au Centre médical de Santé Elsa Rustin, de nouveaux médecins généralistes ont été recrutés et 1 734 personnes de plus de 60 ans ont choisi le CMS et son équipe pour sélectionner leur médecin traitant.

Depuis le 20 janvier 2022, Monsieur Di Martino, vous avez signé une convention avec la mutuelle de santé de Bagnolet qui a eu pour conséquence 421 personnes couvertes, dont plus d'une centaine d'entre elles a plus de 60 ans.

Je remercie les agents du CCAS engagés au quotidien pour le bien-être de notre population plus vulnérable et qui concrétisent votre politique d'engagement solidaire.

J'espère que l'année prochaine votre budget pour le CCAS dépassera le cap de 1,4 M€.

Merci à vous.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres interventions ? Merle-Anne.

Merle-Anne JORGE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors que nous sommes ici réunis pour discuter du budget de notre Ville, je vous remercie de me laisser l'opportunité d'exprimer ma profonde conviction avec, vous l'aurez noté, toujours autant d'enthousiasme, de naturel, de plaisir et d'engagement quant à l'importance cruciale de l'investissement dans la culture et le patrimoine culturel sur notre territoire.

Ce soir je reprendrai les termes de M. Rio, maire de Grigny, élu meilleur maire du monde en 2021 en affirmant que « la culture n'est pas un coût, mais un investissement ».

La culture est l'essence même de notre société. Elle est le reflet de l'identité d'une ville, de ses valeurs et de son histoire. Elle nourrit nos esprits, éveille notre curiosité, favorise le dialogue et le vivre ensemble.

En investissant dans la culture, nous investissons dans l'épanouissement de chacune et chacun d'entre nous. Nous offrons des espaces de création, d'expression et de médiation, des lieux de rencontre et d'échange où s'épanouir et s'enrichir, car oui, la véritable richesse se trouve dans nos cultures à toutes et à tous.

L'action municipale est le moteur de notre développement local. À travers elle, nous répondons aux besoins concrets des habitants et des habitantes cherchant à assurer un cadre

de vie de qualité en favorisant l'accès aux services essentiels et en créant des opportunités pour toutes et tous, car oui, je n'ai pas, nous n'avons pas oublié que la culture est essentielle. En investissant dans la culture, nous investissons dans notre avenir en construisant une ville plus inclusive, solidaire, durable et dynamique.

C'est donc toujours avec autant de plaisir et d'enthousiasme que nous avons continué à développer l'éducation artistique et culturelle sur notre territoire, en resserrant le lien entre le Musée des Arts visuels et du Patrimoine Château de l'Étang avec les écoles, en rapprochant les élèves participant au dispositif Démon du Conservatoire.

Je dis « nous », mais ce sont les agents qui remplissent pleinement leur mission de service public et je les remercie ici ce soir.

C'est également l'année des Olympiades culturelles et je voudrais saluer le travail de ma collègue élue aux sports Mona Bellil. C'est avec un grand plaisir qu'on a pu avoir l'ouverture du festival BOOST qui était la saison des danses urbaines dans le cadre des Olympiades culturelles, pilotée par les Rencontres chorégraphiques internationales que nous avons la chance d'avoir vu naître et être encore aujourd'hui sur notre territoire.

C'est aussi dans ce budget la création d'une ligne de médiation, puisque nous en parlions. La place de la médiation était effectivement à la culture, la médiation culturelle, la médiation par la musique pour favoriser la découverte, l'ouverture, la curiosité d'esprit, pour apprendre à s'écouter, pour apprendre à s'entendre, pour apprendre à vivre en harmonie.

C'est aussi le soutien au festival pastoral qui est proposé par le collectif Surnatural en partenariat avec l'association Sors de Terre, que nous soutiendrons et qui se déroulera à l'automne.

Bien sûr, je comprends les défis auxquels nous sommes confrontés et je sais que chaque décision budgétaire est un choix difficile, mais, vous l'aurez compris, chaque euro investi dans la culture est un investissement rentable, un investissement dans le bien-être des habitants et des habitantes et dans la vitalité de notre ville.

Pour conclure, bien entendu tout n'est pas parfait et nous souhaiterions toujours faire plus et faire mieux, mais je peux vous assurer que l'engagement de notre majorité envers la culture demeure inébranlable.

Je vous remercie donc de soutenir fermement ce budget dans lequel la part allouée à la culture est sanctuarisée et dans lequel, pour la troisième année consécutive, les subventions aux associations culturelles sont en augmentation.

Je vous remercie pour votre attention.

Tony DI MARTINO : Merci, Merle-Anne.

Jules Ragueneau.

Jules RAGUENEAU : Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours difficile de passer derrière Merle-Anne, mais je vais me challenger.

C'est assez commun de dire que le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. On l'a déjà entendu même dans cette assemblée, il me semble que c'est Mohammed Djennane qui avait dit cela.

Depuis des années, on a des gouvernements de droite successifs en France qui n'ont cessé de déconstruire le plus de services publics.

La question pour une Ville comme Bagnolet est de se demander comment, dans un contexte où les dotations de l'État ne suivent ni l'inflation ni son désengagement, comment faire en sorte que les habitants soient le moins possible impactés par cette destruction organisée ?

À l'heure où il est de bon ton, par pure démagogie, d'expliquer que nous devrions réduire la masse salariale, personne ne se pose la question des conséquences sur les habitants.

S'il faut réduire de 1 % la masse salariale, pourquoi s'arrêter à 1 et pourquoi pas 3, ou 5, ou 7 %. Moi, je suis chaud, on commence, allez. On commence par quoi, par le personnel du CMS alors que c'est de plus en plus dur de se soigner pour des populations précarisées ?

Les agents des espaces verts ? On peut aussi s'en débarrasser à l'heure où l'on essaie d'augmenter la végétalisation pour lutter contre les changements climatiques.

Peut-être qu'on peut aussi supprimer du personnel dans les centres de quartier, cela peut être sympa aussi, c'est toujours bien de créer moins de lien social.

On peut aussi assumer de supprimer des agents d'entretien, en effet, alors que tout le monde a envie de vivre dans un espace sain et que les enfants puissent aller à l'école sereinement.

Bref, je constate que, pour ceux qui préconisent cela, c'est plutôt de la pure démagogie parce qu'ils n'ont pas de réponse, en réalité.

J'irai même plus loin, j'irai même jusqu'à dire que moi, personnellement – et je pense que l'on est beaucoup dans ce cas, ici –, j'assume même d'embaucher quand c'est nécessaire afin d'éviter que ces services soient externalisés.

On sait ce que cela fait, l'externalisation : cela crée de la précarité, des postes plus précaires, souvent dans des populations déjà très fragiles et souvent des populations de femmes, d'ailleurs.

Oui, on va encore emprunter, on va faire encore un emprunt, mais on rembourse plus qu'on emprunte. Même moi, je ne suis pas un génie, mais j'arrive à comprendre que si l'on rembourse plus qu'on emprunte on réduit la dette.

C'est un petit truc que j'ai écrit personnellement à la fin : n'oublions pas que nous tous ici, tous autant élus locaux que nous sommes, nous existons dans une société qui va continuer à broyer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens en France. C'est pourquoi je tenais à dire ma fierté en tant que militant de gauche de voter ce budget qui va faire en sorte de rendre meilleure autant qu'une collectivité locale le peut la vie des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

Merci.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres interventions ? Solenne Le Bourhis.

Solenne LE BOURHIS : Bonsoir.

Je voudrais parler de la dotation qui devra être attribuée à Saint-Benoist de l'Europe d'un montant de 215 690 €, si je peux me permettre, si c'est le moment d'en parler.

Il ne s'agit pas de pointer du doigt les parents qui scolarisent leurs enfants dans les écoles privées, mais de pointer du doigt les raisons qui les poussent à les scolariser dans les écoles privées. Je vais les énumérer : manque d'enseignants, enseignants non remplacés. Aujourd'hui, on estime qu'un élève en Seine-Saint-Denis perd un an de scolarité de la petite section jusqu'à la terminale.

C'est une inégalité majeure qui est dénoncée par 12 maires (dont je crois que vous faites partie, Monsieur le Maire) du département qui enjoignent l'État dans un arrêté commun à mettre en place un plan d'urgence pour lequel parents et enseignants se mobilisent depuis six semaines.

En d'autres termes, l'État provoque un exode du public vers le privé. Depuis 2009, la loi Carle impose aux collectivités territoriales de financer l'école privée. En gros, l'État a baissé drastiquement les dotations aux collectivités et leur impose en même temps une dépense supplémentaire.

Cette loi ne peut nous satisfaire. Vous direz tous que c'est la loi, que l'on n'a pas le choix, c'est vrai, mais en même temps on n'est pas obligés de tous voter. On peut laisser le préfet

prendre la décision parce qu'il s'agit d'un montant de 215 k€ et que ce n'est pas rien. Avec cette somme, on pourrait faire énormément de choses dans cette ville.

On est 39 conseillers municipaux, on pourrait exceptionnellement faire du 20 contre 19. Elle pourrait passer, mais au moins cela irait dans le sens de ce qui a été dit par exemple par Édouard Denouel, ensuite par Jean-Claude Oliva. Cela aurait du sens avec ce que vous faites, Monsieur le Maire.

Je pense que l'on ne peut pas laisser cela. Cela me pose un problème, cette dotation, de faire comme si de rien n'était, surtout qu'en ce moment parents et enseignants se mobilisent pour un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis.

D'autant qu'un récent rapport parlementaire sur le financement de l'école privée relève l'opacité, le non-respect d'obligations légales et le manquement aux valeurs républicaines. La Cour des Comptes a dénoncé en juin 2023 l'école privée sous contrat comme étant un haut lieu de la ségrégation sociale et scolaire et de contournement de la carte scolaire au détriment du public. C'est un véritable scandale.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Peut-être peux-tu présenter ton amendement ?

Solenne LE BOURHIS : Je vais également présenter notre amendement sur la délibération relative à l'adoption du budget.

J'en avais parlé à la commission des subventions aux associations, concernant la Bourse du Travail à laquelle il était attribué un montant de 40 k€, ce qui n'était pas assez au vu des longues luttes sociales qui ont déjà eu lieu et qui restent à venir, alors que l'on voit que les Bourses du Travail dans les villes de droite ferment les unes après les autres. Nous sommes dans une ville de gauche et nous tenons à cette représentation syndicale.

« En cette période de conflits sociaux, la Bourse du Travail doit rester un symbole fort. En 2023, les syndicats ont eu un rôle majeur contre les lois antisociales que nous avons-nous, forces de gauche, soutenues depuis le départ.

C'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter sa subvention afin de lui permettre d'exercer son rôle d'accompagnement des travailleurs lors des luttes et aussi juridique.

Une nouvelle organisation syndicale a rejoint la Bourse du Travail et une employée à mi-temps a été recrutée. De plus, le matériel de reprographie est vieux. Son entretien coûte cher, l'achat d'un nouveau est nécessaire.

Pour toutes ces raisons, il est attribué une somme de 60 k€ à la Bourse du Travail. Le Conseil municipal propose l'inscription de 20 k€ supplémentaires au chapitre 65 qui devient 20 048 815 € au lieu de 20 028 815 €. Pour conserver l'équilibre de la section de fonctionnement, la subvention attribuée à la Bourse du Travail sera équilibrée par une réduction de 20 k€ au chapitre 11. »

Tony DI MARTINO : Merci.

Des interventions ? Émilie Trigo.

Émilie TRIGO : Sur la première partie, je partage ce que tu dis. Je ne m'engage pas plus.

Sur la seconde partie, en début de Conseil municipal, nous avons apporté notre soutien à Kamel Brahmi. Il nous semble assez logique de concrétiser ce soutien symbolique par un soutien plus concret en faveur de la Bourse du Travail et de son action près des organisations syndicales, des travailleuses et travailleurs qui luttent quotidiennement contre des lois antisociales et aujourd'hui contre des réformes qui condamnent l'avenir de nos enfants.

Bref, je n'ai pas besoin de m'étendre, tu l'auras compris, pour ce qui est de notre groupe nous voterons en faveur de cet amendement.

Tony DI MARTINO : Édouard Denouel.

Édouard DENOUEL : Après consultation des élus de notre groupe, la réduction qui avait eu lieu par le passé s'est faite dans un contexte particulier où le Maire et un certain nombre d'élus avaient été saisis par une ancienne employée qui avait des difficultés profondes à la Bourse, qui posaient des questions sur la gestion quotidienne.

Si ces choses-là se sont réglées, si des engagements de transparence sont pris, il n'y a pas de difficulté à suivre ce vote. On est toutes et tous autour de la table, attachés à ces luttes. Inutile de rappeler les appartenances syndicales d'un certain nombre autour de la table, donc cela semble encore plus raisonnable.

Cela dit, il est vrai que les éléments de saisine que l'on avait reçus étaient particulièrement salés, donc j'imagine qu'il faut trouver un moyen, un engagement, des éléments de transparence ; quelque chose qui puisse refonder les choses au mieux.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions ? Jean-Claude Oliva.

Jean-Claude OLIVA : Juste pour dire que nous sommes également favorables à cet amendement.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions sur le budget primitif ?

Pas d'autre intervention, donc je vais soumettre d'abord aux voix l'amendement que vient de présenter Solenne Le Bourhis.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'amendement est approuvé.

Je vous propose maintenant d'approuver le chapitre 65 qui correspond aux subventions versées aux associations et qui intègre cette subvention supplémentaire de 20 k€, qui sera compensée sur le chapitre 11.

J'invite les élus qui exercent des responsabilités dans une association de direction ou de permanents à ne pas participer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

On va demander à nos collègues de rentrer et l'on va se prononcer sur le budget global, à l'exception de ce chapitre, de la Ville de Bagnolet pour l'exercice 2024.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal décide,

- **A L'UNANIMITE** d'adopter l'amendement.

- **A L'UNANIMITE** d'adopter le Chapitre 65 de la section dépenses de fonctionnement : pour le versement des subventions aux associations.

Manon CHRETIEN, Gyöngyi BIRO, Jean-Claude OLIVA et Edith FELIX ont quitté la salle, ils n'ont pas pris part au vote

- **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos solidaires, citoyen-ne-s et radicaux, Groupe Citoyens Indépendants*) **ET 7 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*)

Article 1 : d'approuver le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024, par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, tel que présenté en annexe et équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : **99 678 098,01 euros**
- Section d'investissement : **38 315 314,08 euros**

VILLE DE BAGNOLET - BUDGET PRINCIPAL BAGNOLET - BP - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 624 479,98	33 815 218,51
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 060 908,42	4 409 995,57
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
*		*	*
Total de la section d'investissement (2)		28 215 214,08	28 215 214,08
*		*	*
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	99 678 098,01	93 142 812,50
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
*		*	*
Total de la section de fonctionnement (2)		99 678 098,01	93 142 812,50
*		*	*
TOTAL DU BUDGET (4)		127 992 412,09	127 992 412,09

(1) A titre indicatif en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit entre le vote du compte administratif, soit en cas de report anticipé des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en relation aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées, à leur inscription de la comptabilité des engagements, et en fonction aux recettes certaines et/ou des droits de trésorerie et/ou de non-rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent, en relation, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, à leur inscription de la comptabilité des engagements, et en fonction, aux recettes certaines et/ou des droits de trésorerie et/ou de non-rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Article 2 : d'autoriser le versement des subventions figurant dans l'annexe du document budgétaire (annexe IV B1.7).

Article 3 : d'autoriser l'attribution d'une subvention à :

- Au CCAS de la commune de Bagnolet de 1 350 000 euros
- A la Caisse des Ecoles de la commune de Bagnolet de 265 915 €

DEL240404 07 Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France de 2023 (FSRIF)

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Je vous propose de passer à la délibération suivante qui concerne une délibération classique à ce stade de l'année : le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour 2023.

Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération ?

Peut-être préciser un élément que j'ai oublié de mentionner dans le cadre du budget. Effectivement, on mène un certain nombre de démarches concernant les recherches de subventions. On fournit des efforts particuliers, par exemple sur la cuisine centrale où l'on a rencontré de grosses difficultés ces derniers mois (vol de matériels, vol de denrées, etc.).

Nous avons d'ores et déjà obtenu une subvention de 80 k€ dans le cadre de la DSIL et la Préfecture de Seine-Saint-Denis a rendu un avis favorable à nos demandes de subventions auprès de la Région Ile-de-France, donc il faut attendre la décision du préfet de Région, dans le cadre du Fonds Vert concernant l'aménagement du square Varlin, concernant la cour oasis à Ferry et concernant l'éclairage public.

C'est une précision que je voulais vous donner à ce stade de la discussion. Ces subventions ne sont à ce stade pas intégrées au budget primitif.

Y a-t-il des remarques sur l'utilisation du FSRIF ?

Pas de remarque, je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : de prendre acte du rapport présenté par le Maire relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile-de-France.

Article 2 : de dire que le présent rapport sera transmis conformément à la réglementation en vigueur aux services de l'Etat compétents.

DEL240404 08 Adhésion au groupement de commandes du SIGEIF pour l'achat de gaz

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, adhésion au groupement de commande du SIGEIF pour l'achat de gaz.

Est-ce que cela appelle des remarques ?

Pas de remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver l'acte constitutif du SIGEIF relatif au groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Article 2 : d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures d'exécution correspondantes.

DEL240404 09 Adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP

Sur le rapport de Brahim AKROUR, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP.

Brahim Akrou.

Brahim AKROUR : Depuis 1905, le Syndicat intercommunal de la Région parisienne (SIFUREP) a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire d'Ile-de-France.

Lors de son dernier comité, le syndicat a décidé à l'unanimité la restitution de la compétence de la ville de Villetaneuse et, en parallèle, il a octroyé l'adhésion à la ville d'Auvers-sur-Oise.

Dans les statuts du syndicat du SIFUREP, il est mentionné que tout mouvement dans le cadre de ce syndicat doit être présenté au Conseil municipal. Ce sont des choses qui nous sont lointaines, mais on est obligés de le faire.

En l'occurrence, Villetaneuse doit sortir pour des raisons qui sont inscrites sur la feuille et Auvers-sur-Oise demande son adhésion.

Tony DI MARTINO : Merci.

Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

Pas de remarque, je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DEL240404 10 Restitution de la compétence cimetièrè et révision statutaire

Sur le rapport de Brahim AKROUR, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, restitution de la compétence cimetièrè et révision statutaire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la restitution de la compétence « cimetièrè » exercée par le SIFUREP à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : d'approuver la modification des statuts tel qu'annexés à la présente délibération et à condition que la restitution de la compétence soit approuvée.

Article 3 : d'inviter Monsieur le Maire à transmettre cette délibération au SIFUREP

Article 4 : d'inviter les Préfets de la région d'Ile-de-France, de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise de prendre un arrêté inter préfectoral fixant les nouveaux statuts du SIFUREP au 1^{er} juillet 2024 sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-17-1 et L. 5211-20 et du CGCT.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

DEL240404 11 Fermeture définitive du marché à la ferraille

Sur le rapport de Jules RAGUENEAU, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, fermeture définitive du marché à la Ferraille.

Jules RaguenEAU, sujet dont nous avons déjà parlé ici.

Jules RAGUENEAU : Oui, cela a déjà été évoqué plusieurs fois. Cela a également été évoqué en commission municipale.

C'est la fin, on accorde une période de trois mois supplémentaires par rapport à ce qui était prévu initialement afin de laisser les stocks se vider. Rien à dire, si ce n'est qu'une grande partie des commerçants sont déjà partis vers d'autres horizons.

Avez-vous des questions ?

Tony DI MARTINO : Avez-vous des remarques, des observations ? Monsieur Staelens.

Sébastien STAELENS : Bonsoir à tous.

J'étais intervenu rapidement lors du précédent Conseil, alors que cette délibération avait été proposée. À l'époque, vous l'aviez associée à la fermeture du marché commerçant du jeudi dans le centre-ville de Bagnolet. Ce sont deux renoncements.

Quand aujourd'hui on parle de budget, on parle de dépenses, on parle d'arbitrages. Si l'on met en perspective ce qu'a pu coûter et ce que va coûter encore le changement du logo de la Ville...

Tony DI MARTINO : 18 k€.

Sébastien STAELENS : Il y a toutes les conséquences, les véhicules la Ville sont équipés de l'ancien logo et on va devoir les refaire.

Tony DI MARTINO : Non, on ne les change pas.

Sébastien STAELENS : Ce sont 18 k€ et cela s'arrêtera là, je n'y crois pas une seconde, mais ce n'est pas très grave.

Ce sont des arbitrages. Je préférerais qu'on privilégie l'accompagnement des commerçants qui se sont installés à Bagnolet depuis des semaines et des mois pour essayer de développer une activité qu'on a lâchement abandonnée et une population extrêmement défavorisée qui bénéficie (en tant que clients, mais aussi en tant que vendeurs) du marché à la Ferraille que l'on est en train de supprimer.

Pour moi en tout cas, ce sont des renoncements. Quand on parle d'arbitrages comme aujourd'hui, ce sont des arbitrages que nous aurions pu mener différemment.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Sur le logo, tout ce qui relève de la conception a coûté 18 k€. Ce que vous ne voulez pas comprendre, c'est que l'on ne modifie pas les logos des véhicules actuels de la Ville, mais effectivement lorsque l'on aura de nouveaux véhicules ils auront le nouveau logo.

La dépense, contrairement à ce que certains imbéciles ont pu écrire sur les réseaux sociaux, n'est pas de 100 k€, mais de 18 160 € précisément.

Effectivement, on aurait dépensé plus si l'on avait changé tous les véhicules, ce que vous dites aurait pu s'entendre, mais ce n'est pas le choix qui a été fait.

Sébastien STAELENS : Quelle était l'urgence de changer ce logo ? Il était à l'image de la Ville, il n'était pas vieillot.

Tony DI MARTINO : On ne va pas refaire le débat, mais il vous a échappé quelques épisodes. On l'a mis en discussion avec les référents des conseils de quartier. Ce sont les référents des conseils de quartier qui ont choisi le nouveau logo.

Sébastien STAELENS : Ce n'est pas une option que j'aurais prise, mais elle vous appartient et vous la financez.

Tony DI MARTINO : Absolument.

Quant au marché à la Ferraille, je pense que cela fait très longtemps que vous n'êtes pas descendu au marché à la Ferraille comme cela fait très longtemps que vous n'étiez pas allé à Bajo Plage.

Sébastien STAELENS : Pourquoi vous me parlez de Bajo Plage et pourquoi vous me parlez tout court de ce que je fais ou de ce que je ne fais pas ?

Parlons politique, Monsieur le Maire, parlons décisions, parlez-moi du marché à la Ferraille, pas de moi me déplaçant ou pas au marché à la Ferraille.

Tony DI MARTINO : Ne vous énervez pas.

Au cours d'un précédent Conseil municipal, vous m'avez expliqué...

Sébastien STAELENS : Ne me parlez pas de moi, parlez-moi du marché la Ferraille et des gens qui vont perdre cette activité.

Tony DI MARTINO : Au cours de l'un des précédents Conseils municipaux, vous m'avez expliqué que Bajo Plage n'avait pas eu lieu en 2023.

Sébastien STAELENS : Je n'ai pas dit cela, qui a dit cela ? J'ai dit que le bassin n'avait pas occupé l'intégralité de la période de Bajo Plage.

Tony DI MARTINO : Là, je me permets de vous dire que, sur le marché à la Ferraille, vous avez une méconnaissance profonde de ce qu'est devenu le marché à la Ferraille.

Effectivement, on a fait le choix de le supprimer. On a accordé un délai supplémentaire sur proposition de nos collègues de Bagnolet en Commun, en l'occurrence de M. Gabin, comme quoi on sait écouter puisque l'on a atterri sur un délai de trois mois supplémentaires (ce que nous a proposé Jules Ragueneau).

Comme on est tout de même attachés à l'attractivité et que peut-être, si vous étiez dans cette ville, que vous vous souvenez qu'il y a très longtemps il y a eu un marché dans le quartier des Coutures, on a mandaté l'administration et les élus en charge du secteur pour travailler à l'implantation d'un marché dans le quartier des Coutures.

C'est ce sur quoi on travaille dans le cadre du budget 2024, sans doute ne pouviez-vous pas le savoir, mais c'est la réalité.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos solidaires, citoyen-ne-s et radicaux, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 VOIX CONTRE (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver la fermeture définitive du marché à la ferraille.

Article 2 : de préciser ladite fermeture sera effective à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 3 : de préciser que cette délibération sera notifiée à la Fédération Nationale des Marchés de France et à l'ensemble des commerçants abonnés du marché à la ferraille par courrier recommandé avec accusé de réception.

DEL240404 12 Convention de transfert de gestion d'une partie du foncier du stade des Malassis pour la reconstruction de la piscine des Malassis

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de transfert de gestion d'une partie du foncier du stade des Malassis pour la reconstruction de la piscine des Malassis.

Cédric Pape.

Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant de présenter cette délibération, je remercie M. le Maire de me laisser cette primeur. Nous avons reçu ce jour une bonne nouvelle et M. le Maire aurait pu l'exposer en propos liminaire du Conseil municipal. C'est moi qui m'en charge, merci.

Pour l'information du Conseil municipal, on a reçu un accord de principe de la part du préfet de Région pour lancer le PPA de façon officielle pour la transformation de la Porte de Bagnolet. C'est une information qui date de ce jour. Ce sujet devrait être porté au Conseil métropolitain de juin.

C'est une sacrée avancée. Notamment pour ceux qui ont écrit dans leur tract que c'était une supercherie, vous voyez que le préfet de Région nous accompagne dans ce projet.

C'était une parenthèse.

Pour revenir à la délibération, elle est essentiellement technique. Mona Bellil en a déjà présenté les grandes lignes tout à l'heure. Il s'agit de transférer la gestion d'une partie du foncier du stade des Malassis pour permettre notamment la reconstruction de la piscine des Malassis.

Évidemment, cela ne concerne pas que la piscine, mais ce sujet est centré sur la piscine parce qu'il s'agit d'un équipement intercommunal.

En même temps sera construite une salle de sport de contact. On peut se dire que la dette, que l'emprunt sert à cela, pour reboucler par rapport à nos conversations de tout à l'heure.

Pour ceux qui sont attachés au quartier des Malassis avec la transformation de la dalle de Thorez qui est recherchée par tous les habitants des Malassis depuis de nombreuses années, je pense, à force d'en parler nous allons passer à l'opérationnel puisque les premiers travaux du stade des Malassis débiteront cet été.

Les premières pierres vont être déposées, si je puis m'exprimer ainsi, dès cet été et la transformation du quartier des Malassis commencera dès cet été.

Je rappelle, puisque l'on avait un long débat sur le budget, qu'il s'agit là aussi d'un budget de 22 M€ TTC en partie subventionné par l'ANRU, ce qui souligne le travail de qualité des agents communaux et territoriaux sur ce sujet.

Ces deux sujets, notamment la dalle Thorez qui va être complètement détruite et la dalle de La Noue, sont extrêmement bien suivis. Je profite de ce moment pour les féliciter de leur travail.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?

Pas de remarque, je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article unique : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention de transfert de gestion.

DEL240404 13 Avenant de prolongation à la convention d'application du plan de sauvegarde du bâtiment 4 de la Noue à Bagnolet

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, avenant de prolongation à la convention d'application du plan de sauvegarde bâtiment 4 à La Noue et ce sera la même chose pour le bâtiment 5 à La Noue.

Édouard Denouel.

Édouard DENOUEL : C'est un travail de longue haleine qui a besoin d'être prolongé, soit pour la prolongation des travaux soit pour l'amélioration de la gestion, notamment le travail avec les syndicats. Ce sont des délibérations uniquement de prolongation.

Tony DI MARTINO : Avez-vous des remarques sur la première délibération, le bâtiment 4 ?

Pas de remarque, je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant de prolongation à la convention d'application de plan de sauvegarde pour la copropriété du bâtiment 4 de la Noue à Bagnolet, conclue entre le Préfet de Seine-Saint-Denis, le délégué local de l'ANAH, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Bagnolet, et le syndicat de copropriétaires représenté par le président de conseil syndical.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation à la convention d'application de ce plan de sauvegarde et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DEL240404 14 Avenant de prolongation à la convention d'application du plan de sauvegarde de la copropriété du bâtiment 5 de la Noue à Bagnolet

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant de prolongation à la convention d'application de plan de sauvegarde pour la copropriété du bâtiment 5 de la Noue à Bagnolet, conclue entre le Préfet de Seine-Saint-Denis, le délégué local de l'ANAH, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Bagnolet, et le syndicat de copropriétaires représenté par le président de conseil syndical.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant à la convention et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DEL240404 15 Tarifs taxe de séjour 2025

Sur le rapport de Ndeye Marieme DIOP, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Dernière délibération, tarifs taxe de séjour 2025.

Marieme.

Ndeye Marieme DIOP : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cela concerne l'augmentation de la taxe de séjour. Elle est du même montant que celle que l'on a délibérée au mois de décembre. C'est toujours un arrondi. Nous sommes déjà basés sur les plafonds de la loi de finances. Nous sommes montés au maximum. Nous souhaitons que le Conseil accepte de retirer l'ancienne délibération et accepte cette nouvelle qui est au même montant, qui sera applicable à partir de 2025.

Tony DI MARTINO : Merci.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pas de remarque, je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Le Maire,

TONY DI MARTINO



Article 1 : de retirer la délibération n°DEL231221 26 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 ;

Article 2 : de décider de définir la grille tarifaire de la taxe de séjour collectée sur son territoire et calculée au réel, selon les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Catégorie d'hébergement	Montant par jour et par personne, par collectivité			
	Communa- le (€)	Départe- mentale additio- nnelle (€)	Région- ale (€)	Total (€)
Palaces	4,60	0,46	0,69	5,37
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30	0,33	0,49	4,12
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,48	0,25	0,37	3,10
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60	0,16	0,24	2,00
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00	0,10	0,15	1,25
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80	0,08	0,12	1,00
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de	0,60	0,06	0,09	0,75

camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures				
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02	0,03	0,25

Article 3 : de préciser que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée reste fixé à 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Article 4 : de préciser que les tarifs définis ci-dessus sont fixés au regard des montants planchers et plafonds déterminés chaque année en loi de finances.

Article 5: de décider que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période perceptible d'un an. Ces tarifs seront maintenus pour les périodes suivantes, sauf délibération contraire prise par le Conseil municipal.

Article 6: de préciser que cette délibération sera notifiée aux professionnels du tourisme présents sur le territoire ainsi qu'aux plateformes de réservation de logements entre particuliers.

Article 7: d'indiquer que chaque logeur est tenu de présenter un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 49**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Zohra KEHLI

